

POUVR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 266, SEPTEMBRE 2025

A group of people, including men and women of various ages, are gathered for a protest. They are holding several flags, including the French flag and a rainbow flag. In the foreground, a large white banner is held across the group. The banner has the word 'STOP' in large red letters, followed by 'AL' in large black letters. Below this, the words 'JUSTICE SOCIALE' are written in large white letters on a black background. The people are dressed in casual clothing, and some are wearing sunglasses. The background shows trees and a clear sky, suggesting an outdoor setting.

80 ans de
sécurités sociales

Maintenir la pression

En finir avec
les énergies fossiles

STOP AL
JUSTICE SOCIALE

**Enseigner aujourd'hui,
c'est aussi faire face à
des situations complexes.
Troubles de l'apprentissage,
incivilité, accusations
ou parfois vrais actes
de violence, retour sur deux
témoignages qui illustrent que
les enseignants doivent être
accompagnés au quotidien.**

«Un jour, un parent en colère m'a agressée verbalement et physiquement à cause d'une note.» raconte Sofia. «J'ai dû porter plainte, j'ai eu des jours d'ITT et j'ai été incapable de retourner en classe pendant 6 mois tellement cet incident m'a affectée. Heureusement, j'étais assurée. J'ai été accompagnée pendant toute la procédure juridique et j'ai bénéficié d'un soutien psychologique pour m'aider à retrouver confiance. La MAIF a aussi couvert mes pertes de revenus pendant mon arrêt de travail.

Leur attention pour les enseignants est un vrai plus. »

Arnaud quant à lui a été mis en cause quand l'un de ses élèves a fait une réaction allergique grave en voyage scolaire : «L'élève a un PAI, allergie au poisson. Quand le serveur a déposé des toasts sur la table, je ne me suis pas méfié, ça ressemblait à des rillettes, c'en était d'ailleurs, sauf qu'elles étaient au poisson... L'élève s'en est sorti, heureusement, mais la famille a engagé ma responsabilité. J'étais écrasé par la culpabilité et incapable de me défendre. La MAIF a fait ce qu'il fallait et a même pris en charge les frais de justice.

J'ai bénéficié d'un accompagnement incroyable, calme et efficace, qui a même permis de renouer le dialogue avec la famille. »



**Des outils pédagogiques gratuits
en accès illimité**

Vous, les enseignants, faites face à de nombreux défis: intégrer les élèves atteints de troubles de l'apprentissage au sein de la classe ou encore sensibiliser les jeunes à des sujets capitaux comme l'inclusion. Pour atteindre vos objectifs, vous avez besoin de matériel et d'outils adaptés. Consciente de ces enjeux, MAIF a conçu des ressources en collaboration avec des professionnels de l'éducation et validées par vos pairs. Harcèlement, gestes de premiers secours, décodage de l'info, troubles dys... Autant de sujets essentiels sur lesquels MAIF peut vous accompagner pour mieux accompagner vos élèves.

**Certaines difficultés dans la vie
d'un enseignant peuvent entraîner
des conséquences humaines, corporelles,
parfois judiciaires, des pertes
financières, des difficultés psychologiques.**

**L'assurance professionnelle MAIF pour
les enseignants va alors constituer une aide
précieuse, pour un coût annuel minime.**

MAIF, assureur N°1 des enseignants*



assureur militant



17 80 ans de sécurités sociales

6
Action
Maintenir
la pression



9
PLF 2026
Des alternatives
sont possibles



10
Conditions de travail
Protéger les
agent-es, protéger
les services publics



12
EPM de Marseille
Les conditions de détention
inhumaines



15
Budget
Second degré :
l'état d'urgence

24
Réchauffement climatique
En finir avec les énergies
fossiles



28
L'éternel retour
de la censure



30
Rencontre
Khulood Basel

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
38, rue Fernand Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Crédit photo couverture :
© FSU_s.bantoux
Impression : SIEP
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Directrice de la publication :
Caroline Chevé

ÉDITO Stratégique

À l'heure où nous mettons sous presse, le Premier ministre vient de répondre à l'ultimatum lancé le 18 septembre, par une invitation de l'intersyndicale à Matignon. Mais il faudra plus qu'une invitation ! Un budget d'austérité pour 2026 porterait un coup fatal à notre modèle social, aux services publics et à la Sécurité sociale. Pour l'ensemble des usager-es qui iront à l'école, au collège, au lycée, à l'université, à l'hôpital... qui auront besoin d'aide, d'accompagnement, de réponses en 2026, et qui trouveront des personnels dans l'incapacité de leur rendre un service de qualité. Mais pas seulement.

Un service public mal ou insuffisamment rendu détache et détourne la population de ce bien commun, conduisant celles et ceux qui le peuvent à faire le choix du privé, et renvoyant les autres au dénuement, au sentiment d'abandon et de trahison.

La pérennité, l'existence même des services publics, repose sur la présence de personnels en nombre suffisant, formé-es et engagé-es pour l'intérêt général. La crise d'attractivité des métiers des services publics, couplée au besoin de remplacer les nombreux départs en retraite, hypothèquent dorénavant la possibilité même de répondre aux besoins de la population. À cela s'ajoute la perspective de besoins nouveaux, notamment du fait du changement climatique.

Comment convaincre les étudiant-es d'embrasser les métiers des services publics ? Comment convaincre celles et ceux qui les exercent au quotidien d'y rester ? Comment doter notre pays d'une capacité d'action publique à la hauteur des besoins immenses de la population dans les vingt prochaines années ? C'est de cela qu'il est question cette année dans le débat sur le budget et c'est pourquoi la FSU est pleinement engagée dans la mobilisation contre l'austérité, pour un budget de justice sociale, fiscale et environnementale. C'est un choix qui engage l'avenir de notre pays, un choix stratégique.



Caroline Chevé

Roumanie : manifestation dans l'éducation

Point culminant de tensions accumulées depuis plusieurs mois, des milliers d'enseignant-es, venu-es de toute la Roumanie, ont défilé dans les rues de Bucarest à l'appel de leurs syndicats, le jour de la rentrée scolaire début septembre. Il s'agissait de protester contre des réformes et des coupes budgétaires drastiques décidées par le nouveau gouvernement libéral d'Ilie Bolojan, arrivé en tête aux récentes élections législatives devant l'extrême droite. Au prétexte de la réduction nécessaire du déficit public (plus de 9 % du PIB fin 2024), ces mesures aboutiraient à l'augmentation du nombre d'élèves par classe, à une surcharge de travail pour les enseignant-es et donc à une dégradation de la qualité de l'enseignement. Le temps devant élève passerait de 18 à 20 heures par semaine, avec une présence obligatoire dans les établissements entre 8 heures et 17 heures, sans leur offrir des conditions décentes, tels un espace de travail, un ordinateur ou encore un repas à la cantine. En 2023, la part du budget de l'éducation en Roumanie est de 3,3 % du PIB, le plus bas de l'UE.

Gaza

Un État palestinien mais quel État ?

Sous la pression citoyenne dénonçant la guerre génocidaire en cours à Gaza et d'une population très majoritairement favorable à des sanctions contre Israël comme à la reconnaissance officielle d'un État palestinien, la diplomatie française a été amenée à bouger.

La réunion de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre devait conduire plusieurs nouveaux pays, dont la France, à reconnaître officiellement la Palestine, aux côtés des 149 États l'ayant déjà adopté. Si la portée de ce symbole est forte, le contexte met en grand péril la possibilité même de toute existence d'un futur État palestinien.

L'état de famine, provoqué sciemment par Israël, est officiellement décrété par l'ONU tandis que l'anéantissement programmé de la ville de Gaza est en cours. Après la destruction systématique des écoles, alors que 28 enfants sont tués chaque jour par l'armée israélienne selon l'Unicef, le futur de 600 000 enfants traumatisés est sacrifié par l'absence de perspective de scolarisation. De



Des sanctions fortes envers Israël n'est plus une option mais une nécessité.

nouvelles colonies illégales s'installent dans une Cisjordanie déjà particulièrement morcelée tandis que le Parlement israélien vient d'affirmer sa volonté de « souveraineté » sur ce territoire pourtant clairement reconnu comme palestinien par l'ONU. Sans oublier le spectre d'une « riviera trumpienne », et donc d'un nettoyage ethnique total des Gazaoui-es, qui plane au-dessus de la bande de Gaza.

Cette impossibilité actuelle d'un État impose à la France d'agir en parallèle de sa reconnaissance de la Palestine, sans y formuler de conditions restrictives la privant par exemple de sa souveraineté en matière de sécurité. Face à la poursuite de la guerre génocidaire, mettre en œuvre l'application des décisions de la Cour pénale internationale et des sanctions fortes envers Israël n'est plus une option mais une nécessité. 🔥

Arnaud Malaisé

« La vitalité démocratique des Ukrainiens »

C'EST L'ACTU

Comment caractériser l'état de la société ukrainienne après trois ans de guerre ?

Anna Colin Lebedev : La société est très affectée par la guerre, entre pertes humaines sur le front et attaques à l'arrière, mais elle reste très mobilisée dans l'effort de résistance à l'invasion russe. Avec l'installation du conflit dans la durée je n'ai pas senti d'usure, mais une colère de plus en plus grande contre l'ennemi, doublée d'une forte inventivité pour tenir face aux envahisseurs, avec un effort permanent pour améliorer l'armement, le recrutement, les services publics. Par ailleurs, si les Ukrainiens soutiennent massivement l'armée, ils se sentent surtout collectivement et individuellement responsables de l'effort de guerre et n'hésitent pas à critiquer fortement le pouvoir quand il ne se montre pas à la hauteur.

Cette attitude critique n'est pas une faiblesse mais une force, comme le montre la récente mobilisation contre une loi qui

affaiblissait la lutte anti-corruption. Alors que la tenue d'élections est jugée impossible en conditions de guerre par une majorité d'Ukrainiens, la vitalité démocratique s'exprime autrement.

La population pense-t-elle la paix possible ?

ACL : Les Ukrainiens désirent tous la paix, mais la formule largement partagée est : « Si la Russie arrête de combattre, la guerre s'arrête ; si l'Ukraine arrête de combattre, elle disparaît ». Le cessez-le feu est discuté, mais la question est de savoir comment la Russie utilisera ce qui ne sera qu'une pause, avant une nouvelle agression. La population est reconnaissante aux Occidentaux de leur soutien, mais elle comprend aujourd'hui qu'elle doit surtout être capable de se défendre par elle-même.



Anna Colin Lebedev vient de publier *Ukraine : la force des faibles*. Edition Le Seuil.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz



Vous permettre de
vivre pleinement
chaque instant,
c'est ça être
assurément
humain.

ASSURANCE ACCIDENTS & FAMILLE

LA PROTECTION À TARIF UNIQUE⁽¹⁾

pour vous accompagner sur tous les terrains.



Assurément
Humain

(1) Pour l'ensemble des assurés au contrat : le souscripteur, son conjoint non séparé de corps ou de fait, partenaire de PACS, concubin, les enfants fiscalement à leur charge ou, en cas de divorce, pendant leur droit de visite.

Conditions et limites des garanties de notre contrat Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr



GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.

Action

Maintenir la pression

Le 18 septembre, dans tout le pays, des centaines de milliers de salarié-es, en activité comme retraité-es, ont manifesté pacifiquement à l'appel unanime de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, FSU, Unsa, Solidaires, CFTC, CGC).

Par ces puissantes manifestations, ces grèves largement suivies, soutenues très majoritairement par l'opinion publique, le monde du travail, dans sa diversité, a exprimé son refus du « musée des horreurs » que constitue le projet de budget concocté par François Bayrou, sous la houlette du président Macron, et qui a survécu à sa chute.

Se faire entendre

Déjà le 10 septembre, nombre de manifestant-es avaient répondu à l'appel citoyen « Bloquons tout », dont les syndicats comme la CGT, Solidaires et FSU ont fait une étape dans la montée en puissance du rapport de force à établir face à l'obstination gouvernementale à encore durcir sa politique libérale. Alors que la nomination de Sébastien Lecornu, issu de la



Des centaines de milliers de salarié-es, en activité comme retraité-es, ont manifesté.

droite et proche du Président Macron, apparaît comme la volonté de ne rien changer à cette politique, l'intersyndicale affiche son refus déterminé des régressions sociales annoncées dans le projet de budget 2026 : suppressions de postes dans la Fonction publique d'État comme territoriale, maintien du gel des traitements des fonction-

naires, non remplacement d'un poste de fonctionnaires pour trois départs en retraites, énième durcissement des conditions de remboursement du chômage. Tout ceci au prétexte de lutter contre un endettement public par ailleurs largement causé par les cadeaux fiscaux aux grands patrons quand aucune enquête n'a démontré leur efficacité en termes de création d'emplois.

Poursuivre dans l'unité

Le rapport de force établi par les mobilisations a déjà abouti au retrait de la mesure la plus emblématique de l'indifférence des libéraux devant la souffrance au travail et le droit au repos, à savoir la suppression de deux journées fériées. La droite parlementaire doit réfléchir à ponctionner – un

Marche des résistances

Le 28 septembre, des dizaines de collectifs, ONG et syndicats dont la FSU appellent à des Marches des résistances dans toute la France. Sous le mot d'ordre Climat, Justice, Libertés, la mobilisation s'inscrit dans le mouvement international Draw The Line, lancé à l'approche de la COP30 au Brésil. Les organisateurs et organisatrices entendent alerter sur l'urgence climatique et sociale : sortie des énergies fossiles, écologique populaire, lutte contre l'austérité et pour des services publics renforcés. L'appel pointe aussi les atteintes aux libertés démocratiques, la montée des forces réactionnaires et les violences sociales. Festives et populaires, les marches veulent rassembler largement contre les multinationales polluantes et les politiques régressives, et réaffirmer la nécessité d'une résistance collective.

peu – les hauts revenus, indice d'une bataille des idées en train d'évoluer positivement. Mais seule la poursuite des mobilisations, dans l'unité la plus large, dans le respect de l'indépendance du mouvement syndical, sera à même de gagner sur l'annulation des contre réformes, y compris celle des retraites, et pour une réorientation des politiques publiques en faveur des salaires et pensions, des conditions de travail, des services publics, et plus largement du monde du travail. ♦

Matthieu Leiritz

Solidarité pour l'IVG

Le 28 septembre, la FSU appelle aux côtés de nombreuses organisations à participer aux initiatives qui auront lieu sur tout le territoire pour le droit à l'avortement et pour exprimer la solidarité avec les femmes du monde entier qui n'y ont pas accès. Aux États-Unis, en Pologne, Hongrie ou Italie, les attaques contre ce droit se multiplient, causant des morts évitables. 22 millions d'avortements dangereux ont lieu chaque année, faute d'accès légal et sécurisé. En France, selon le Planning familial, 89 % constatent des freins : délais trop longs, manque de centres, disparités territoriales, formation insuffisante. Garantir un accès effectif exige de former les professionnel·les, d'ouvrir de nouveaux centres, de renforcer l'éducation à la sexualité et d'informer largement le public.



Agents actifs de la fonction publique de l'Etat, profitez aussi des **Chèques-Vacances** !

Épargnez entre 4 à 12 mois,
recevez un abondement de l'État de 10 à 35%
du montant de votre épargne... et profitez !

POUR EN SAVOIR + :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

2 formats de Chèque-Vacances pour répondre à toutes les envies et tous les usages



CHÈQUE-VACANCES CONNECT
l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES CLASSIC
le format papier

Utilisables dans les 5 domaines suivants :
**HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,
LOISIRS & CULTURE, LOISIRS SPORTIFS, RESTAURATION**

Déficits publics



« S'endetter ne coûte rien à l'État »

Alban Pellegris est économiste à l'université de Rennes 2, co-auteur de *La dette publique, précis d'économie citoyenne* paru au Seuil en 2021.

POUR : Le recours à la dette publique est-il légitime ?

Alban Pellegris : Recourir au déficit budgétaire, et donc endetter l'État, fait consensus parmi les économistes depuis Keynes pour financer des investissements et pour minimiser les dégâts en cas de crises. De leur côté, les dépenses courantes doivent être prises en charge par une ressource pérenne, l'impôt. Mais l'an dernier, le budget de l'État français, déficitaire à hauteur de 168 milliards d'euros, ne comprenait que 124 milliards d'investissements.

POUR : À quoi est dû ce déficit ?

A. P. : Cette différence correspond grosso modo aux cadeaux fiscaux aux entreprises liés à la

politique de l'offre. L'Ofce pointe également cette singularité française en Europe de dépenses publiques stables et de recettes en diminution de 2,5 points de PIB depuis 2017. À cela s'ajoute le coût des crises du Covid et de l'énergie représentant près des trois quarts de la dette contractée durant cette période.

Il existe ainsi de la bonne et de la mauvaise dette. Se priver de 40 milliards de cadeaux fiscaux avec un impact économique assez faible et sans contrepartie participe à creuser le déficit sans apparaître comme une dépense utile. En revanche, financer l'indispensable transition écologique en recourant à de l'endettement apparaît utile.

POUR : L'État doit-il rembourser sa dette ?

Oui et non. Lorsque ses différents emprunts arrivent à échéance, l'État les rembourse. Mais pas vraiment, il souscrit un nouvel emprunt du même montant. N'étant pas mortel, il peut ainsi faire rouler sa dette en repoussant indéfiniment son remboursement et n'en payer que les intérêts. Leur montant, 58 milliards l'an dernier, peut paraître important mais ne représente que 2 % du PIB, bien moins que d'autres pays européens, et 4 % des recettes publiques. Cette ponction d'une petite partie de ses revenus n'est pas exorbitante pour l'État, surtout si elle sert à financer des dépenses utiles socialement. De plus, le taux d'intérêt de la dette étant en moyenne équivalent à celui de l'inflation, le taux réel payé par

l'État devient nul. S'endetter ne lui coûte donc rien...

POUR : Ce taux ne pourrait pas augmenter ?

C'est un risque mais tout dépend du pouvoir qu'on laisse aux marchés financiers. Pour s'en prémunir, il suffit de ne pas laisser des acteurs privés, influencés par les agences de notation, décider d'acheter ou de vendre ces titres, et ainsi influencer sur les taux. Cela suppose d'organiser la détention de notre dette par certains acteurs non lucratifs : des Banques centrales comme durant la crise du Covid mais aussi d'autres institutions nationales régulées (caisse des dépôts, banques publiques...) qui gèrent l'épargne des ménages. Cela permet de garantir une stabilité et une maîtrise comme au Japon. ♦

Propos recueillis par Arnaud Malaisé

Décryptage

Tour d'horizon des recettes libérales

Sans entrer dans le jeu des différences entre libéralisme, néolibéralisme et ultralibéralisme, un rapide tour d'horizon des recettes antisociales révèle une stratégie de lutte contre le monde du travail et contre les solidarités.

Les dépenses publiques sont la cible privilégiée des tenants du libéralisme économique. Certes, l'état des finances publiques est préoccupant, mais les dernières crises (Covid et énergie) n'expliquent pas tout : les gouvernements qui se sont succédé depuis 2020 ont délibérément réduit les ressources. Selon la Cour des comptes, les baisses

d'impôts et de cotisations décidées par Macron depuis son arrivée au pouvoir créent un manque annuel de plus de 60 Md € dans les caisses de l'État et de la Sécu (chiffrage pour l'année 2023).

Cet assèchement des ressources a plusieurs conséquences : il provoque un accroissement de la dette publique qui nourrit ensuite un discours alarmiste appelant à réduire drastiquement la dépense publique. Mais il entraîne aussi une dégradation de la qualité des services publics ensuite récupérée par celles et ceux qui développent un discours anti

fonctionnaires. Cette dégradation peut aussi pousser la partie de la population qui en a les moyens vers des structures privées, dans les domaines de l'éducation ou du soin. Cette tactique avait été formalisée en 1996 dans une publication de l'OCDE (*La Faisabilité politique de l'ajustement*). Dès lors que les besoins à satisfaire ne disparaissent pas, le corolaire est le recours au secteur privé, par privatisation ou par sous-traitance.

Mais la stratégie libérale consiste aussi à puiser dans les fonds publics. Une commission d'enquête sénatoriale a révélé

cet été que les aides publiques aux entreprises se sont élevées à 211 milliards d'euros en 2023 (subventions, allègements ou exonération d'impôts ou de cotisations). À titre de comparaison, la même année, le déficit du budget de l'État était de 161 milliards d'euros.

On peut donc résumer la stratégie libérale en quelques mots : assécher les ressources, combler de cadeaux fiscaux les plus fortunées, dégrader les services publics, privatiser, réduire les prestations sociales, tout en puisant dans les fonds publics pour satisfaire les actionnaires. ♦

Hervé Moreau



PLF 2026

Des alternatives sont possibles

Contrairement aux rengaines serinées depuis plusieurs années, bâtir un tout autre budget répondant aux urgences sociales et climatiques est tout à fait possible.

Pour cela de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires à côté d'un recours à l'endettement pour financer des investissements, particulièrement dans la perspective d'une bifurcation écologique vers un

modèle de société viable. Cette dette publique demeure sans aucun danger et très loin d'être une charge insurmontable (lire ci-dessous). Les possibilités concrètes de recettes ne manquent pas, au-delà de la taxe Zucman sur le patrimoine des ultras riches (lire ci-contre). Il s'agit notamment d'abandonner les mesures quasi « totémiques » sur la fiscalité du capital prises dès 2017 dont

l'effet économique est quasi nul à l'inverse de leur coût important. En parallèle, développer une fiscalité écologique, modifier l'impôt sur les successions pour cibler les supers héritages, mettre à contribution les profits des entreprises, revoir les niches fiscales et particulièrement le crédit impôt recherche... permettrait de dégager près de 70 milliards d'euros de recettes sans épuiser tous les possibles d'une fiscalité redistributive. De quoi faire bénéficier les services publics d'une dotation d'urgence pour les réparer et les développer tout en revalorisant de façon conséquente le salaire de leurs agents-es.

L'argument d'exil fiscal massif en cas de hausse de la fiscalité des revenus du capital ne tient pas comme vient de le démontrer le Conseil d'analyse économique qui le chiffre de façon très marginale. La justice fiscale et la redistribution des richesses sont bel et bien une question de choix politique. 

Arnaud Malaisé

Taxe Zucman, explications

L'économiste Gabriel Zucman, spécialiste des inégalités, de la fiscalité et des paradis fiscaux a élaboré une taxation des grandes fortunes qui est devenue suffisamment populaire pour avoir été transposée en une proposition de loi que la droite sénatoriale a sans surprise repoussée le 12 juin dernier. Cette taxe est pourtant très loin d'être « confiscatoire », il s'agirait d'un impôt plancher touchant les 1 800 foyers fiscaux dont le patrimoine dépasse les 100 millions d'euros. Cette taxe s'appliquerait lorsque le total de leurs impôts et contributions (CSG et CRDS) est inférieur à 2 % de leur patrimoine. Ils paieraient alors la différence, ce qui en l'état, rapporterait annuellement autour de 20 milliards d'euros. Sachant que leur patrimoine leur rapporte annuellement bien plus que ce prélèvement de 2 %, et que leurs revenus sont « judicieusement » placés pour échapper à l'impôt. L'enjeu est économique : réduire les déficits et financer les besoins mais aussi démocratique car ces grandes fortunes paient actuellement proportionnellement à leurs revenus moitié moins que l'ensemble des Français.

786 %

C'est le pourcentage de personnes sondées par l'Ifoop favorables à la création d'une taxe de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros.

79%

C'est le pourcentage de personnes également favorables à une baisse des aides publiques aux grandes entreprises.

L'État n'est pas un ménage

L'endettement d'un État n'est pas comparable à celui des individus. Ces derniers ont, en effet, une existence limitée dans le temps, ils disparaissent et les banques font bien attention à limiter les crédits accordés aux personnes avançant en âge. À l'inverse, les États n'ont par définition pas de limite temporelle. Ils peuvent donc emprunter indéfiniment pour rembourser les emprunts arrivant à échéance et pour maintenir leurs capacités d'investissement dans des équipements qui augmentent la richesse matérielle du pays.

La dette n'est par ailleurs pas un transfert entre générations mais entre classes sociales. Ainsi, une dette publique financée par émission de titres d'État est toujours un rapport entre un emprunteur (ici l'État lui-même financé par les contribuables) et des créanciers (individus ou institutions) qui ont une épargne à faire fructifier. Donc les intérêts et les remboursements bénéficient à celles et ceux qui peuvent accroître leur épargne, notamment quand la politique fiscale leur est favorable.

Conditions de travail

Protéger les agent-es, protéger les services publics

La FSU alerte régulièrement sur la dégradation des conditions de travail dans la fonction publique et sur l'urgence d'y répondre, notamment face aux épisodes de canicule qui se multiplient avec le changement climatique.

Dans les écoles, les services territoriaux ou sociaux, les agent-es publics se retrouvent en première ligne sans moyens suffisants pour protéger leur santé et assurer leurs missions. La FSU revendique la mise en place de plans de prévention adaptés : aménagements horaires, réduction des tâches les plus exposées, et de mesures réellement contraignantes reste problématique. La FSU demande aussi que la pénibilité liée aux fortes chaleurs soit reconnue dans le calcul des carrières et des retraites. La canicule illustre l'urgence de protéger les agent-es, qui permet également



Des plans de prévention adaptés : aménagements horaires, réduction des tâches les plus exposées.

de protéger la continuité et la qualité des services publics pour toute la population. Plus largement, elle insiste sur la nécessité d'emplois supplémentaires pour alléger les tâches, des revalorisations salariales notamment le dégel du point d'indice et d'une véritable politique publique de santé au travail.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Mouvement social et solidarité

La 4^e édition de l'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités (UEMSS) a réuni à Talence (Bordeaux) plus de 2 000 militant-es issu-es de centaines d'organisations du mouvement social. Conférences, débats et activités culturelles ont alimenté et fait vivre cet espace de convergence et de construction d'alliances, nécessaire pour imposer et faire vivre des alternatives répondant aux besoins de l'immense majorité de la population en France comme partout dans le monde. Dans un appel appuyant la légitimité et la profondeur de la colère sociale actuelle, les associations, syndicats, collectifs, mouvements et parties prenantes de l'UEMSS, encouragent à ce que se développe une mobilisation durable contre les politiques d'austérité et de régressions sociale et environnementale, pour les droits fondamentaux de toutes et tous, sur tous les territoires.

Loi Duplomb

Amputée mais toujours dangereuse

Début juillet, le projet de la loi Duplomb a été approuvé au Sénat et à l'Assemblée nationale par l'extrême-droite, la droite et une grande partie du camp présidentiel.

Au prétexte de « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » le texte implique des reculs majeurs pour l'écologie et la santé notamment en réautorisant plusieurs pesticides « tueurs d'abeilles » comme l'acétamipride ou en déclarant « d'intérêt général majeur » les projets de mégabassines et d'élevages intensifs.

Les alertes de la gauche et le travail de conviction de nombreuses associations écologistes et paysannes ont joué un rôle important d'information sur les dangers que représentent cette loi et le modèle d'agriculture qu'elle promeut. À celles-ci s'est ajoutée la colère des associations de malades qui ont fait du cancer une question politique en le plaçant au cœur du combat contre les pesticides. Le cri « Vous êtes les alliés du cancer et nous le ferons savoir ! » lancé par Fleur

Breteau du collectif Cancer Colère à l'Assemblée nationale à l'issue de l'adoption du texte, l'interpellation massive des député-es ayant soutenu la loi par leurs électeurs et électrices, le relais des réseaux sociaux ont permis deux millions de signataires de la pétition demandant le retrait pur et simple. Cela témoigne de cette politisation de la maladie et de la capacité élevée de mobilisation de la population à ce sujet. Le Conseil constitutionnel ne s'y est pas trompé, puisque

c'est en s'appuyant sur l'article 1 de la Charte de l'environnement qui indique que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » qu'il a finalement censuré la réintroduction des pesticides néonicotinoïdes. S'il est privé, par la mobilisation, de sa disposition la plus contestée, le texte reste un concentré de reculs écologiques. Les mobilisations se poursuivent pour en obtenir l'abrogation.

Valérie Soumaille

Assurance scolaire

De la maternelle aux études supérieures

Qui accompagne ses élèves de A à Z ?



LA MAE EST TOUJOURS
À VOS CÔTÉS POUR
ASSURER VOTRE MISSION
AVEC SÉRÉNITÉ !

AVEC L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE, VOS ÉLÈVES SONT PROTÉGÉS PLUTÔT DEUX FOIS QU'UNE !

Les enfants sont couverts pour les dommages qu'ils peuvent causer (**responsabilité civile**), mais aussi pour les dommages corporels dont ils peuvent être victimes ou s'ils se blessent seuls (**garantie individuelle accident**). En cas d'accident, c'est aussi une sécurité pour les enseignants dont la responsabilité peut parfois être engagée si des élèves ne sont pas bien assurés.

Adhésion sur mae.fr

Recommandée par la



Pour toute information, contactez la MAE au 02 32 83 60 00

Congé maternité

Depuis le 1^{er} mars, les personnels en congé maladie ordinaire (CMO) subissent une perte de 10 % de salaire, permettant à l'État d'économiser 900 millions d'euros. Cette mesure, perçue comme une culpabilisation des malades, est vivement contestée par la FSU. Dans un cadre intersyndical, elle est intervenue pour que les femmes enceintes ne soient pas touchées par ce recul. De manière générale, les femmes subissent plus d'arrêts maladie de courte durée et sont donc plus fortement touchées par ces mesures iniques.

PSC territoriale

L'accord de 2023 sur la Prévoyance dans la Territoriale, que la FSU a signé, fixe la participation minimale des employeurs à 50 % de la cotisation (incapacité temporaire et invalidité) et prévoit l'adhésion obligatoire des agent-es dès 2027. La loi tarde à transposer ces mesures. Un texte a été adopté par le Sénat cet été en première lecture, qui reporte l'adhésion obligatoire à 2029 pour une partie des collectivités. Pour la FSU, l'entière de l'accord doit s'appliquer au plus vite, plus de la moitié des agent-es de la territoriale n'étant pas couverts par une Prévoyance à ce jour.

Retraité-es privé-es de chèques vacances

Le 11 juillet 2025, lors du Comité interministériel d'action social, toutes les organisations syndicales ont quitté la séance pour montrer leur opposition à la suppression des chèques-vacances pour les retraité-es de la Fonction publique. Alors que le Conseil d'État avait annulé la circulaire d'août 2023 les privant de ce droit, la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFFP) vient à nouveau de le supprimer. Pour manifester contre cette décision, les organisations syndicales appellent toutes et tous les retraité-es à continuer d'envoyer leurs dossiers.

EPM de Marseille

Les conditions de détention inhumaines

Dans son rapport publié le 29 août 2025, la Contrôleur générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) alerte sur les violations graves des droits des mineur-es détenu-es à l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Marseille « La Valentine » et recommande sa fermeture.

Le constat est accablant : conditions indignes, violences psychologiques, traitements inhumains, isolement illégal, insalubrité, absence d'enseignement et de personnel. Le ministère, au lieu d'agir, minimise et accuse les mineur-es des dégradations. La situation est également critique à l'EPM de Meyzieu. Alors que l'incarcération des enfants atteint un niveau record, les syndicats exigent l'abandon de cette logique carcérale.

Le 5 septembre, les syndicats SNPES-PJJ/FSU, CGT, CFTD et UNSA ont rencontré la di-



Le ministère refuse toute régulation carcérale.

rection de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) après les recommandations de la CGLPL appelant à fermer l'EPM, dénonçant des conditions indignes pour les enfants (éducation, santé, alimentation, liens familiaux). Malgré l'urgence, le ministère refuse toute régulation carcérale et maintient l'incarcération dans un cadre contraire aux droits humains.

Avec les syndicats de la pénitentiaire, le SNPES-PJJ/FSU exige un bilan des EPM, il dénonce l'échec des politiques répressives et du Code de justice pénale des mineur-es (CJPM) qui banalise les courtes peines, et alerte sur les violences systémiques du monde carcéral. Il demande un redéploiement des moyens vers la prévention, l'éducation, l'insertion et le milieu ouvert. ♦ Alain Seré

RATP

Privatisation rejetée

Bien que débutée depuis quatre ans, la privatisation des transports en commun d'Île-de-France reste méconnue, comme le montre le sondage Ifop commandé par la CGT Ratp et publié en juin.

Elle n'a cependant pas échappé aux usager-es des bus de la grande couronne parisienne qui, depuis, subissent une forte dégradation de l'offre de transport, avec près de 3 000 trajets par semaine annulés par manque de bus ou de personnels disponibles. Cette privatisation a encore moins

échappé à ces dernier-es, longuement mobilisé-es face à la dégradation de leurs conditions de travail et d'emploi. Elle s'étend depuis peu aux bus de Paris et de sa proche banlieue. « C'est toujours l'appel d'offre le moins disant qui remporte le marché » argumente la CGT RATP qui défend au contraire le monopole public actuel permettant une gestion intégrée de la maintenance, de l'exploitation et de l'ingénierie par une seule entreprise. Elle dénonce le dé-

coupage arbitraire du réseau de bus actuel en 48 lots gérés par des entreprises indépendantes alors que le réseau est interdépendant. Cette ouverture à la concurrence devrait concerner par la suite les tramways, trains de banlieue et métros. Le collectif « Stop galère », dont la FSU Île-de-France est membre, en exige l'arrêt, soutenu par 68 % des francilien-nes sondé-es, favorables à sa suspension en attendant un référendum. ♦

Arnaud Malaisé

Collectivités territoriales

Une saignée dans les services publics ?

À l'automne dernier, le budget 2025 présenté par le gouvernement Barnier annonçait déjà une ponction de 5 milliards d'euros sur les collectivités.

Une saignée finalement réduite à 2,2 milliards d'euros par le gouvernement Bayrou. Mais les orientations pour 2026 présentées par le Premier ministre le 15 juillet ont resserré encore l'étau. Désormais, les collectivités se verraient contraintes de limiter la progression de leurs dépenses au seul rythme de l'inflation – projetée à 1,3 %, soit une contribution de 5,3 milliards d'euros à l'objectif national de 43,8 milliards d'économies sur la dépense publique. Si ces orientations sont confirmées par le prochain gouvernement, les conséquences seront dramatiques pour le service public local. En effet, les collectivités font face à des dépenses qui sont largement contraintes. Il en est ainsi des dépenses de personnel, dont l'évolution – supérieure à l'inflation – résulte de l'application du statut de la Fonction publique ou de



Limiter la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation (1,3 %) apparaît intenable pour le service public et pour ses agent-es.

décisions de l'État, comme l'augmentation de 1,2 million d'euros des cotisations à la Caisse de retraite des agent-es (CNRACL). Il en est de même des dépenses liées à l'accès aux droits des usager-es. Dans ces conditions, limiter la hausse des dépenses des col-

lectivités à l'inflation apparaît intenable pour le service public et pour ses agent-es.

Les collectivités territoriales se trouvent confrontées à des arbitrages difficiles. Plusieurs pistes, toutes lourdes de conséquences, se dessinent. Elles pourraient tout d'abord réduire les dépenses de personnels, en ne remplaçant pas les agent-es qui partent, en gérant les avancements de grade et les promotions internes, ou encore en limitant l'action sociale. L'investissement public, pourtant reconnu comme un moteur essentiel de l'activité économique et de l'emploi pourrait être sacrifié alors que les collectivités représentent 60 à 70 % de l'investissement public national. Certaines collectivités pourraient aussi être tentées d'externaliser certaines missions, au risque d'affecter la qualité du service rendu. Cette tendance est déjà obser-

Inégalités mortelles dès la naissance

Les enfants des mères habitantes des communes socio-économiquement défavorisées ont plus de risques de décéder dans les premiers jours suivant leur naissance.

Une étude sur la hausse de la mortalité néonatale de chercheurs et chercheuses de l'Inserm, des universités Paris Cité et Paris-Nord, de l'Inrae et de l'AP-HP montre que cette hausse, constatée depuis 2012, se concentre uniquement dans ces communes. Le risque de décès est ainsi 1,7 fois supérieur dans les 20 % les plus défavorisées comparées aux 20 % les plus favorisées.

Les raisons avancées sont multiples : exposition à la pollution, surpoids ou tabagisme mais semblent surtout liées à une offre locale de soin néonatale dégradée et surchargée.

vable, au moins partiellement, dans l'entretien des lycées et collèges dans plusieurs Régions et départements. Enfin, l'abandon de dispositifs d'aide, notamment dans les domaines non obligatoires, constitue une autre voie. La Région Pays de la Loire a ouvert cette brèche en réduisant des deux tiers son budget culture en 2025.

Face à cette spirale de restrictions, la mobilisation des personnels sera décisive pour défendre le service public, préserver ses agent-es et garantir aux usager-es le maintien de leurs droits. ♦

Christophe Nouhaud

Renforcer la FSU

Dans une période de fortes tensions sociales, mais aussi économiques et politiques comme aujourd'hui, plus encore peut être que dans des temps moins incertains, le syndicalisme est une force d'équilibre démocratique et d'espoir pour le monde du travail. Son renforcement, et d'abord celui de la FSU, passe par deux voies qui ne s'opposent pas. La première consiste évidemment dans l'adhésion à l'un de ses 22 syndicats nationaux, dans tous les ministères où elle est présente, à faire adhérer autour de soi, et à participer aux actions revendicatives décidées collectivement. La seconde consiste, face aux pratiques arbitraires, à renforcer sa représentativité et donc son influence dans les discussions avec les hiérarchies nationales comme locales, dans le cadre des commissions paritaires ou des groupes de travail qui interviennent dans la gestion des carrières, des mobilités, des avancements : c'est objet des élections professionnelles, organisées tous les quatre ans qui se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026.

Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats



Cet ouvrage de Stéphane Bonnière rassemble des textes d'auteurs et autrices divers-es (recherche, philosophie, formation, enseignement) publiés entre

1969 et 2025.

L'ouvrage analyse l'évolution des débats sur les rythmes scolaires, révélant enjeux sociaux, inégalités, rôle de l'école et les enjeux des choix pour l'école publique ou pour la privatisation.

<https://youtu.be/vw8YeQxawb4o>

La haine a tué

Le 1^{er} septembre 2025, Caroline Grandjean, enseignante dans le Cantal, a mis fin à ses jours, après de longs mois de harcèlement lesbophobe, sur son lieu de travail. Une enquête administrative est indispensable afin d'éclaircir les différentes responsabilités au sein de l'Éducation nationale qui, en tant qu'employeur, n'a pas été en capacité de protéger. Les discriminations, le harcèlement, la haine de l'autre n'ont pas leur place à l'école.

Élèves à la rue

À cette rentrée scolaire, le baromètre Enfants à la rue (UNICEF+FAS) fait état de 2 159 enfants (une augmentation de 6 % par rapport à 2024) restés sans solution d'hébergement. Parmi eux 500 ont moins de 3 ans. Impossibilité de se laver, de dormir, de fournir le matériel scolaire, de faire des devoirs, ces conditions insupportables constitue une rupture de droit à l'éducation. Des actions collectives « Pas un élève sans toit » et une campagne de sensibilisation sont en cours.

Budget

École sous tension, urgence d'un plan

Manque d'AFSH, école inclusive bricolée, programmes entérinant des savoirs technicistes au détriment de savoirs visant à construire la pensée, pilotage par les évaluations, postes supprimés sous prétexte de baisse démographique, l'école primaire et ses personnels subissent toujours plus.

Une étude de l'Institut des politiques publiques parue en juin, démontre pourtant que la baisse démographique qui, selon l'Insee, devrait se poursuivre jusqu'en 2039 pourrait permettre, en gardant les effectifs enseignants, de réduire la taille des classes (les effectifs par classe passeraient de 22,4 à 18,5 élèves) et d'améliorer les conditions de scolarité sur le long terme.

Aujourd'hui, les classes restent surchargées (28 % à plus de 25 élèves) et les remplacements non effectués. En Outre-mer,



La baisse démographique pourrait permettre de réduire la taille des classes.

tout cela est amplifié et la situation reste alarmante : écoles surpeuplées, infrastructures insuffisantes et délabrées, coupures d'eau récurrentes, risques sanitaires et mise en danger des élèves et des personnels. Lors de sa conférence de rentrée, la FSU-SNUipp a insisté

sur l'exigence d'un plan d'urgence. Alors que le gouvernement vise une économie de 43,3 milliards sur le budget 2026, elle réclame des moyens pour l'école, (programmes de qualité, postes, formation, école inclusive..) et la rénovation du bâti scolaire (lire ci-dessous). ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Alliance écologique et sociale

Enquête sur le bâti scolaire

Dans le cadre de l'Alliance écologique et sociale (AES), des syndicats et des associations (la FSU, Sud Education, la CGT Educ'Action, Greenpeace France, Oxfam France, Les Amis de la Terre, la Confédération paysanne et Attac) mènent une campagne sur le bâti scolaire.

Défaillances de chauffage, absence d'isolation, défauts d'aération ou cours sans végétation rendent les établissements inadaptes aux dérèglements climatiques. En juin 2025, la canicule ayant touché plus de 80 départements a entraîné la fermeture de 2 200 écoles et collèges en

pleine période d'examens, illustrant l'ampleur du problème. Le rapport souligne que cette situation aggrave les inégalités scolaires, sociales et territoriales, et appelle à un plan national de rénovation énergétique et écologique, estimé à 5 milliards d'euros par an pendant dix ans. Ces investissements sont jugés stratégiques face à la multiplication attendue des vagues de chaleur, afin d'assurer continuité et égalité d'accès à l'éducation. Une enquête syndicale menée auprès de près de 9 000 per-

sonnels révèle que 61 % des enseignant-es déclarent avoir froid l'hiver et 95 % souffrent de fortes chaleurs l'été. Près de 40 % signalent des équipements défectueux, et 85 % affirment qu'aucun dispositif écologique de régulation n'existe dans leur établissement.

Les données de cette campagne, qui se poursuit, confirment l'urgence d'une rénovation massive du bâti scolaire. Participer à l'enquête : ♦



Alain Senée

Budget

Second degré : l'état d'urgence

Les personnels sortent profondément éprouvés de ces deux dernières années.

Respect des missions et de la liberté pédagogique et professionnelle, amélioration des conditions de travail et d'étude, revalorisation des rémunérations et des carrières sont des mesures indispensables et urgentes.

Le second degré public a besoin de 10 647 emplois d'enseignants et CPE en plus pour retrouver le taux d'encadrement de 2017.

Au collège, le bilan des groupes de niveau par l'Inspection générale dans le cadre du Choc des Savoirs est accablant. Elisabeth Borne les a cependant confirmés et ajouté de nouvelles injonctions, de nouvelles évaluations nationales et des mesures contraignant les pratiques.



Le bilan des groupes de niveau par l'Inspection générale dans le cadre du Choc des Savoirs est accablant.

Le lycée Blanquer, après six ans d'interminables changements, connaît de nouvelles évolutions : épreuve de mathématiques en fin de Première, renoncement à des mathématiques pour toutes et tous au lycée, et une épreuve pratique en Terminale STI2D sans se soucier des équipements dis-

ponibles. La réforme de la Terminale bac pro est un échec. Le « parcours en Y » a entraîné une hausse de l'absentéisme des élèves et ne permettra pas une meilleure réussite dans le Supérieur.

Le retour des examens en juin pour redonner du temps d'enseignement à l'ensemble des élèves est indispensable. ♦

Sandrine Charrier

Projet d'évaluation et liberté pédagogique

Dans un mépris total du dialogue social et de la profession, le ministère a publié le 28 août dernier une note de service pour encadrer le contrôle continu au baccalauréat et formater les évaluations qui préparent aux épreuves nationales. Il s'agirait de produire un planning des évaluations en début d'année scolaire, leurs modalités, leur coefficient et leur nature, pour toute l'année scolaire, pour toutes les disciplines évaluées en Première et en Terminale. Certains chefs d'établissement en collège sont aussi tentés par ce dispositif. Institué en 2021 dans le cadre de la réforme du bac et réactivé en cette rentrée, le projet d'évaluation est massivement rejeté par les enseignants qui y voient, à juste titre, une attaque contre la liberté pédagogique.

Enseignement supérieur

Loi Baptiste : loi du marché

Sous couvert de « contrôle » et de régulation du marché de l'éducation et de la formation, le projet de loi Baptiste s'inscrit dans une politique visant à la privatisation totale de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), en particulier de la formation professionnelle.

Ce projet de loi dit de « régulation de l'enseignement supérieur » est aujourd'hui suspendu faute de gouvernement mais les objectifs demeurent. Le ministre de l'ESR Philippe Baptiste affichait d'ailleurs clairement ses intentions face à la presse en juillet dernier : « le

but du jeu n'est absolument pas de restreindre les libertés ou de taper sur l'enseignement supérieur privé, qu'il soit lucratif ou non. Le but du jeu, au contraire, c'est que ces formations et ces établissements se développent ». Par un système d'agrément et de partenariat, le projet fusionne les procédures de reconnaissance par l'État des formations supérieures dispensées dans les établissements privés, lucratifs ou non, Parcoursup devenant la plateforme de référence des formations ainsi labellisées. Ce

projet aligne les prérogatives du privé sur celles du public pour délivrer des diplômes nationaux et des titres professionnels, attaquant au passage le monopole public de la collation des grades et des titres universitaires. Il élargit aussi au privé les possibilités de financement public, de perception de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et d'accueil des étudiants boursiers.

Le projet de loi entend renforcer l'autonomie des universités et créer une « accréditation glo-

bale » des formations. Il prolonge de trois ans l'expérimentation des regroupements sous la forme d'Établissements publics expérimentaux (EPE). Pour la FSU, il est impensable d'accélérer ainsi la marchandisation de l'enseignement supérieur, de saborder l'enseignement supérieur public et de livrer ses diplômes au privé. La FSU s'emploie à construire dans l'unité la plus large les mobilisations pour défendre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. ♦ S. C.

Assurance scolaire

De la maternelle aux études supérieures

Qui accompagne ses élèves de A à Z ?



LA MAE EST TOUJOURS
À VOS CÔTÉS POUR
ASSURER VOTRE MISSION
AVEC SÉRÉNITÉ !

AVEC L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE, VOS ÉLÈVES SONT PROTÉGÉS PLUTÔT DEUX FOIS QU'UNE !

Les enfants sont couverts pour les dommages qu'ils peuvent causer (**responsabilité civile**), mais aussi pour les dommages corporels dont ils peuvent être victimes ou s'ils se blessent seuls (**garantie individuelle accident**). En cas d'accident, c'est aussi une sécurité pour les enseignants dont la responsabilité peut parfois être engagée si des élèves ne sont pas bien assurés.

Adhésion sur mae.fr

Recommandée par la fpe

GRANDIR
AVEC ASSURANCE mae

Pour toute information, contactez la MAE au 02 32 83 60 00

80 ans de sécurités sociales



« Vous avez rompu la vieille chanson qui berçait la misère humaine... et la misère humaine s'est réveillée avec des cris, elle s'est dressée devant vous et réclame aujourd'hui sa place, sa large place au soleil du monde naturel... » Jaurès n'aura pas vu de son vivant, au temps des luttes pionnières du mouvement ouvrier, la concrétisation de sa prophétie.

Dossier réalisé par :
Matthieu Leiritz, Arnaud Matalisé, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,
Valérie Soumaille

Cette année la Sécurité sociale fête ses quatre-vingt ans. Un bel âge. L'occasion d'une multiplication d'initiatives intersyndicales et militantes pour rappeler combien cette institution centrale et fondamentale de notre modèle social et démocratique, participe « du bien-être et du bien vivre » de l'ensemble des citoyens et des citoyennes. Cette réaffirmation est d'autant plus essentielle que la Sécurité sociale subit des attaques de plus en plus violentes, orchestrées par un déficit

budgétaire délibérément organisé.

Il s'agit pour les libéraux de mettre en pièce les droits sociaux et de santé, les services publics et plus globalement les solidarités, pour notamment livrer la santé ou les retraites aux marchés financiers afin de préserver les profits des entreprises et les revenus des plus fortunés.

Les pistes envisagées par le pouvoir, très probablement reprises dans les lois de finance de cet automne, touchent tous les droits sociaux : remise en cause du régime des affections longues durée, restrictions de l'Aide

médicale d'État (AME) et des indemnités journalières, taxation des retraités-es, doublement des forfaits et franchises, hausse des taxes sur les mutuelles répercutées sur les cotisations...

Des pistes qui résonnent avec la réforme de la protection sociale complémentaire de la Fonction publique détruisant les solidarités et favorisant de nouveaux basculements de remboursements de la Sécu sur les mutuelles, l'accroissement de la pression financière sur les hôpitaux, l'assurance chômage et du RSA ou encore la réforme des retraites.

Cette transformation de fond du système de protection sociale vise à détruire les solidarités, à individualiser, à utiliser les droits sociaux non plus pour assurer une protection solidaire mais pour contrôler les individus, les culpabiliser et les rendre entièrement responsables de leur situation. Toutes ces évolutions sont à l'opposé du projet de société défendu par la FSU. Il est temps de retrouver l'élan fondateur porteur d'espoirs de la Sécurité sociale.

S'engager dans une mobilisation sur la durée pour la défendre et la reconquérir est indispensable, pour notamment obtenir un remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits. Il est tout à fait possible de satisfaire les besoins actuels, de reconquérir et d'accroître les solidarités tout en dégagant les financements nécessaires. La Sécu : 80 ans et toujours à nous.

La sécu : une réforme révolutionnaire



L'idée :
l'amélioration
concrète des
conditions de
vie du salariat.

L'histoire de la « Sécu » s'enracine en France dans celle des luttes sociales contre la misère et l'exploitation capitaliste.

En 1945 la naissance de la Sécurité sociale, expérimentée aux États-Unis pendant les années 1930, puis mûrie dans la nuit de la guerre en Angleterre, de l'occupation en France, en Belgique, ou du fascisme en Allemagne, établie à la Libération, n'a pas mis fin au capitalisme. Mais elle en a limité fortement les conséquences en termes d'exploitation des prolétaires. L'objectif était à la fois social et moral, placer le salariat à l'abri, en sécurité, en cas de non travail (chômage, accident, maladie, vieillesse), par la perception de revenus financés par les cotisations – et non les « charges » – chères au patronat et à leurs soutiens libéraux – émanant tant du capital que du travail. L'objectif était également politique, détourner le salariat d'un retour à la tentation nationaliste, fasciste ou nazie, mais aussi, de façon plus détournée de la tentation d'un renversement du capitalisme par la voie révolutionnaire, alors incarnée par le communisme. D'où le *consensus* qui a présidé à l'instauration de la « Sécu », dans un contexte de fort discrédit du libéralisme, fauteur de la crise de 1929 et guère « résis-

tant », un *consensus* qui a confondu en France les grandes familles politiques issues elles de la Résistance, présentes au Conseil national du même nom : communistes, socialistes, chrétiens et gaullistes. Les syndicats de l'époque, la puissante CGT et la jeune CFTC, y ont vu, outre une amélioration, concrète, « ici et maintenant » des conditions d'existence du salariat, un outil pour améliorer le rapport de force avec le patronat, voire avec l'État, les salarié-es étant largement débarrassé-es de la peur de perdre leur emploi en cas de licenciement, synonyme de passage de la pauvreté à la misère. C'est l'idée que l'amélioration concrète des conditions de vie du salariat, loin de le démotiver, attise son choix de la lutte collective pour arracher de nouvelles conquêtes sociales.

Plusieurs questions se firent jour assez rapidement : d'abord l'universalisme du système, voulu à l'origine mais vite abandonné, en raison du refus de certaines catégories de participer à un régime général, par exemple les commerçant-es, le monde agricole ou du travail indépendant, et autres professions libérales. Non concernées, elles se montrent donc peu solidaires d'un système qui repose sur la solidarité. Puis la gestion du système : le syn-

Le mouvement de 1995

Décembre 1995, le pays se soulève, pacifiquement, contre le plan Juppé, alors Premier ministre du nouvellement élu Président Jacques Chirac. Il s'agit alors pour le pouvoir de prendre totalement le contrôle de la Sécu, en dépouillant les organisations syndicales, représentantes du salariat, de leur pouvoir d'intervention en le transférant au parlement, alors comme aujourd'hui dominé par la droite conservatrice. Si la CFDT, séduite par le langage pseudo moderniste utilisé, apporte son soutien, la CGT, FO, les très jeunes Solidaires et bien sûr la FSU – dont ce fut le baptême du feu – mobilisent des millions de manifestant.es et de grévistes, notamment à la SNCF. Le pouvoir recule, Juppé démissionne. Une victoire importante, quoique partielle et temporaire.

dicalisme et la gauche portaient globalement l'idée d'une « sécu » administrée par les salarié.es, au nom du principe d'autonomie de l'action ouvrière, très présente notamment dans la tradition anarcho-syndicaliste et proudhonienne française, d'où le principe d'élection des gestionnaires des différentes caisses, abandonné dès les années 1960 par le pouvoir gaulliste, malgré une tentative sans lendemain de les rétablir après 1981. Ce sont donc les pouvoirs publics, l'État et le parlement qui progressivement ont pris la main, d'où l'importance grandissante à la fois de l'impôt comme source de financement complémentaire aux cotisations, avec notamment la CSG, mais aussi la bascule d'une logique d'intérêt général – apporter à chacun bien être et bien vivre – vers une logique financière et comptable – réduire l'offre de protection au nom de l'équilibre budgétaire. L'inversion du rapport de force pousse au retour du principe d'assurance individuelle, donc privée, au détriment de celui de l'intérêt et de la solidarité collective. Il reste que, sondage après sondage, la grande majorité des Français.es reste attachée et souhaite défendre cette réforme radicale donc quasi révolutionnaire. ♦

La Sécurité sociale au quotidien

Dans le discours public, la Sécurité sociale est trop fréquemment évoquée sous l'angle financier, et surtout sous l'angle du déficit.

Ces montants, ce déficit qui pourrait dépasser 20 milliards en 2025 par exemple, peuvent paraître un peu abstraits, un peu lointains, présentés comme inéluctables, nourrissant ainsi un discours critique sur des dépenses socialisées que certain.es, les libéraux, voudraient réduire, pour aller vers un système d'assurances privées.

Pourtant, la Sécurité sociale est surtout une institution du quotidien. Elle prend corps dans des prestations et des revenus sociaux ; dans les activités des professionnel.les de santé et des caisses de sécurité sociale qui travaillent à l'organisation du système et qui produisent du soin, qui répondent à des besoins.

Ce sont des personnes qui bénéficient tous les jours de la solidarité nationale pour leur famille, pour leur santé ou pour leur retraite. Les besoins à satisfaire sont couverts par les cinq branches de la Sécu : maladie et maternité, vieillesse et survie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille et perte d'autonomie.

C'est bien la Sécurité sociale qui permet de conserver un revenu en

cas d'arrêt maladie (indemnités journalières), qui permet d'être soigné.es au quotidien, se traduisant par exemple par 900 000 consultations par jour ouvrable chez un.e médecin généraliste. Il faudrait y ajouter les 7 millions de personnes qui auraient besoin de consulter mais qui vivent dans un désert médical. C'est aussi grâce à la Sécurité sociale que les 14 millions de personnes atteintes d'une maladie chronique classée en affection longue durée (ALD) peuvent se soigner en ayant des restes à charge relativement limités, même s'ils sont plus élevés que ceux de la moyenne des assuré.es. La Sécurité sociale, c'est aussi 675 000 naissances et 13,2 millions d'hospitalisations. Et aussi 6,7 millions de familles ayant au moins un enfant qui bénéficient d'une allocation familiale.

Enfin, avec la retraite par répartition du régime général, parallèlement au code des pensions pour les fonctionnaires, la Sécurité sociale permet que le temps de la retraite ne soit plus celui de la grande pauvreté, mais un autre temps de la vie après la période longue d'activité professionnelle. Un accompagnement solidaire tout au long de la vie. ♦

900 000 consultations par jour ouvrable chez un.e médecin généraliste.



La Sécurité sociale en chiffres

Le montant total des prestations sociales s'élève actuellement en France à environ 885 milliards d'euros.

14 % sont versés par les administrations publiques centrales comme par exemple l'État pour les pensions des fonctionnaires, 5 % par les administrations locales (régions, départements et communes). 70 à 75 % le sont par la Sécurité Sociale dont le budget s'élevait en 2025 à 666 milliards d'euros.

En 2023, le financement de la Sécurité sociale était assuré à 55 % par les cotisations sociales (83 % en 1980), dont les 2/3 versées par les employeurs et 1/3 par les salarié-es.

Les ressources issues des impôts et taxes représentaient un peu plus de 30 % du financement de la protection sociale, dont 50 % issus de la CSG et 20 % de la TVA.

En 2024, 44,5 % des prestations versées par la Sécurité sociale concernaient la branche vieillesse.

288,5 milliards d'euros ont été versés aux 17 millions de retraité-es du secteur privé.

Avec 234,6 milliards d'euros de prestations nettes, la branche maladie représentait la deuxième part la plus importante soit 38,3 % du total et couvrait 68 millions de résident-es en France.

La branche famille comptait 13,5 millions d'allocataires et a versé 40,9 milliards d'euros de prestations familiales, d'action sociale et en faveur du logement.

11 millions d'établissements et d'entrepreneurs cotisent aux URSSAF.

150 000 salarié-es s'assurent du bon fonctionnement du système, au sein des différents organismes de la Sécurité sociale.

Des attaques incessantes



Les fermetures d'accueils physiques, la dématérialisation des démarches affaiblissent les droits des assuré-es.

Depuis sa création en 1945 la Sécurité sociale subit des attaques répétées visant à réduire son champ d'action, à l'assujettir aux logiques budgétaires et à ouvrir la voie à la marchandisation de la santé et de la protection sociale.

Dès les années 1960, le patronat dénonce le poids des cotisations, assimilées à une « charge » pour les entreprises. Le financement par cotisation, qui fonde la légitimité des salarié-es à gérer eux-mêmes leur organisme, est remis en cause. Les ordonnances de 1967 instaurent la séparation des branches (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail) et renforcent la tutelle de l'État. La Sécurité sociale devient progressivement une dépense publique soumise, par la suite, aux contraintes budgétaires européennes.

Dans les années 1980-1990, la montée du chômage nourrit le discours du « trou de la Sécu », présenté comme un gouffre financier. Cette rhétorique légitime des réformes restrictives : hausses des tickets modérateurs et du forfait hospitalier, baisse des prestations familiales. La création de la Contribution sociale

généralisée (CSG) en 1991 introduit l'impôt dans son financement, affaiblissant le lien entre travail et protection sociale et renforçant l'étatisation.

La réforme Juppé de 1995 constitue un tournant : les lois de financement annuelles placent la Sécurité sociale sous contrainte budgétaire permanente. L'équilibre financier devient prioritaire, reléguant l'objectif de couverture universelle. Les gouvernements successifs réduisent les remboursements, favorisent les complémentaires privées et imposent de nouvelles franchises. Les patient-es contribuent davantage, accentuant les inégalités d'accès aux soins.

Les réformes des retraites des années 2000-2010 poursuivent cette logique : allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal, individualisation des droits. La solidarité intergénérationnelle s'effrite, tandis que la branche famille subit de nouvelles coupes et la branche maladie est sommée d'économiser. La Sécurité sociale est présentée non plus comme un investissement

CADES et agences de notation

En 1996, le pouvoir politique a créé un établissement public, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), pour financer le fameux « trou de la Sécu ». À chaque fois que les déficits deviennent trop élevés pour être gérés par la trésorerie de la Sécu (l'ACOSS), une décision du parlement organise un transfert de dette vers la CADES. Celle-ci verse à la Sécurité sociale les liquidités correspondantes qu'elle obtient en empruntant sur les marchés financiers. Mais elle doit bien évidemment payer des intérêts et rembourser les différents emprunts effectués lorsqu'ils arrivent à échéance. Elle dispose pour cela de fonds provenant de la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), de la CSG et de prélèvements effectués sur le fond de réserve des retraites. La CADES organise donc la soumission de la Sécu aux exigences des marchés financiers et des agences de notation.

social, mais comme un coût insoutenable.

Les fermetures d'accueils physiques, les délais allongés, la dématérialisation des démarches affaiblissent les droits des assuré-es, en particulier les plus fragiles. Les budgets contraints imposés par les lois de financement (LFSS) renforcent cette tendance.

En 2023, le gouvernement d'Elisabeth Borne, malgré une mobilisation sociale énorme, impose sa réforme des retraites, qui repousse l'âge légal à 64 ans et accélère la réforme Tournaine, une nouvelle illustration du recul des solidarités au profit de solutions individuelles et assurantielles.

La FSU rappelle que la Sécurité sociale n'est pas un luxe mais une conquête historique, garante de dignité et d'égalité. Les attaques qu'elle subit relèvent de choix politiques, non de fatalités. La défendre, c'est affirmer une société où santé, retraite et famille restent des droits fondamentaux, et non des marchandises. 💧

Financer des besoins croissants, c'est possible

Le principe fondateur de la Sécurité sociale, « *chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins* », est mis à mal par la hausse des besoins conjuguée à la baisse des cotisations.

Les multiples exonérations ont ainsi profondément modifié son financement, à 80 % par les cotisations sociales au début des années 1980 à seulement la moitié aujourd'hui. Les successions de politiques néolibérales remplaçant les cotisations par des impôts, CSG et TVA, au prétexte de compétitivité et de préservation des emplois ont fragilisé et affaibli les recettes de la protection sociale, tout en morcelant le financement vers les seul-es salarié-es, les consommateurs et consommatrices. Cela conduit également à créer des déficits dont le rythme de désendettement via la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) est beaucoup trop important, obligeant à y consacrer une trop grande part des recettes et dont creusant encore davantage le déficit. La Cades a été par ailleurs lourdement plombée par le choix du gouvernement d'y affecter l'immense dette liée à la pandémie de Covid.

Loin d'être une question technique non accessible aux citoyen-nes, le financement de la protection sociale devrait être, comme toute question budgétaire, un choix politique débattu démocratiquement. Refuser

par principe une augmentation du budget à hauteur des besoins ne peut que dégrader le niveau de protection sociale de la population. En garantir une de haut niveau nécessite bien un accroissement des recettes. Tout d'abord, il est possible de revenir sur les exonérations de cotisations pour toute une partie de la rémunération (épargne salariale, heures supplémentaires, prime de « pouvoir d'achat... ») comme sur les bas salaires. Ensuite, du côté des dépenses, il est également possible de prendre à bras le corps la « financiarisation » de la Sécurité sociale qui pèse lourdement sur les comptes. Elle permet à des acteurs financiers d'investir dans des structures de soins pour y réaliser des profits. L'industrie pharmaceutique y joue un rôle majeur mais également la biologie médicale ou encore la chirurgie. La solvabilité est garantie et, de plus, ces entreprises privées choisissent des activités rentables, notamment en chirurgie, sélectionnent les patient-es, réalisent des actes injustifiés ou encore surcodent pour augmenter leurs factures adressées à la Sécurité sociale... Augmenter les recettes et revenir sur les dépenses de santé permettant des profits indus au bénéfice d'acteurs privés permettrait bel et bien de financer une protection sociale de haut niveau couvrant l'ensemble des besoins et répondant au vieillissement de la population. 💧

Augmenter les recettes permettrait de financer une protection sociale de haut niveau.



Et ailleurs...



Eu Europe, deux modèles dominent : l'assurance sociale et les services publics financés par l'impôt.

En Europe, les systèmes de santé reposent tous sur l'universalité, mais selon des logiques différentes. Deux modèles dominent : l'assurance sociale, incarnée par l'Allemagne, et les services publics financés par l'impôt, choisis par le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne.

En Allemagne, la couverture est financée par des cotisations proportionnelles aux revenus, partagées entre salarié-es et employeurs. Sa gestion revient à des caisses d'assurance maladie (Krankenkassen), nombreuses et concurrentielles mais contrôlées par l'État. Les assuré-es disposent d'une grande liberté, avec un accès direct aux spécialistes. La participation financière reste limitée et les ayants droit bénéficient d'une couverture gratuite. Pourtant 10 % des citoyen-nés optent pour une assurance privée, qui offrirait rapidité et services renforcés. Ce système allemand se distingue par sa qualité et sa souplesse, mais ses coûts et sa complexité sont des défis majeurs. Au Royaume-Uni, le National Health Service (NHS) illustre un modèle centralisé financé presque

uniquement par l'impôt. Les soins sont gratuits au moment de l'utilisation, et le médecin généraliste constitue l'entrée obligatoire vers les spécialistes. Garant d'égalité et de solidarité, ce dispositif souffre toutefois d'un sous-financement chronique et de délais d'attente fréquents. Le secteur privé permet parfois d'accélérer la prise en charge, sans éroder l'attachement des citoyen-nés au NHS. Néanmoins, cette dualité creuse des inégalités

persistantes, touchant particulièrement les milieux économiquement défavorisés, certaines minorités ethnoraciales et les zones rurales. En Italie et en Espagne, l'organisation est décentralisée. Le Servizio Sanitario Nazionale (SSN) et le Sistema Nacional de Salud (SNS) sont gérés par les régions ou communautés autonomes, générant des disparités territoriales. Dans les deux pays, le ou la médecin de famille joue un rôle central et la gratuité couvre les soins essentiels. Toutefois, des contributions financières sont demandées : ticket modérateur en Italie, participation selon les revenus en Espagne. Les soins dentaires et l'optique restent faiblement couverts. Le privé complète l'offre en réduisant les délais, sans remettre en cause le rôle du service public.

Outre Atlantique, le système américain se caractérise par de profondes inégalités. L'accès à la santé dépend largement de l'emploi, laissant des millions de personnes sans couverture ou sous-assurées. Les coûts médicaux exorbitants entraînent des dettes considérables. Les programmes publics comme Medicaid ou la Social Security ne suffisent pas à protéger les plus vulnérables. Ces failles sont accentuées par des inégalités raciales et géographiques : les populations défavorisées, notamment dans les zones rurales ou issues des minorités, rencontrent de fortes difficultés d'accès aux soins. 💧

La Sécurité sociale de l'alimentation

Selon l'étude du Centre de recherche pour l'étude des conditions de vie (CREDOC) de juillet 2025, faute de moyens, 12 % de la population déclarent ne pas avoir assez à manger et 16 % disent plus généralement se restreindre en termes d'alimentation.

Depuis 2017, nombre d'organisations portent la création d'un droit à l'alimentation durable permettant de lutter contre le gaspillage et basé sur des produits locaux, de saison, abordables financièrement, de faible empreinte écologique, qui répondent aux besoins nutritionnels et préservent la santé. Associé à une Sécurité sociale de l'alimentation, ce serait des éléments de réponse à cette précarité alimentaire et aux difficultés rencontrées par bon nombre de producteurs et productrices. Concrètement, une carte vitale de l'alimentation donnerait accès à toutes et tous à des produits conventionnés pour un montant 150 euros par mois et par personne. Le financement passerait par la création d'une cotisation sociale à taux unique.

Le congrès de Rennes a acté la participation de la FSU aux réflexions et actions locales à ce sujet et son rapprochement, au niveau national, du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation.

André Grimaldi : « La Sécu permet à chaque citoyen d'accéder au bien supérieur qu'est la santé. »

André Grimaldi est professeur émérite de diabétologie à la Pitié Salpêtrière. Il vient de publier avec Olivier Milleron *Guide des infox sur notre système de santé* aux Editions Textuel

La reconquête et l'extension de la Sécurité sociale sont indispensables, mais la prise en charge médicale ne doit-elle pas aussi évoluer ?

André Grimaldi : Il y a quatre médecines : la médecine des maladies aiguës bénignes et des gestes techniques simples qui s'exerce essentiellement en ambulatoire, la médecine des maladies aiguës graves et des gestes techniques complexes nécessitant une hospitalisation, la médecine des maladies chroniques qu'on soigne mais qu'on ne peut pas guérir et la santé publique. Les deux premières médecines sont centrées sur le traitement, la troisième est centrée sur le patient car c'est lui qui, tous les jours, doit se traiter et vivre avec sa maladie. C'est une médecine de la personne. Quant à la santé publique, elle est centrée sur les populations qu'elle vise à maintenir en bonne santé. Ces deux dernières médecines ont en partage la prévention qui est un *continuum*. Et toutes les deux sont particulièrement concernées par la démocratie sanitaire impliquant les patients et leurs aidants, mais aussi les citoyens-usagers. Les pratiques de ces quatre médecines sont différentes. Leurs modes de financement et d'organisation ne devraient pas être les mêmes. Or notre système de santé s'est construit sur le modèle de la maladie aiguë avec un rôle central attribué au médecin libéral travaillant seul et payé à l'acte. Au tournant du siècle parallèlement aux progrès biotechnologiques, sont apparus les concepts de médecin ingénieur, de médecine industrielle et d'hôpital entreprise. Or ces deux modèles, la médecine libérale-canal historique et la médecine industrielle sont inadaptées en particulier à la troisième médecine qui

représente 60 % des dépenses de santé.

Comment voyez-vous l'évolution de ces quatre médecines ?

A. G. : On peut énumérer quelques grandes tendances : les besoins de santé de la population vont continuer à augmenter parallèlement au vieillissement, aux progrès médicaux et aux changements de l'environnement. Les paramédicaux joueront un rôle de plus en plus important, la question est de savoir si cela se fera ou non dans le cadre d'un travail d'équipe pluriprofessionnelle au sein de maisons ou de centres de santé. Les progrès biotechnologiques continueront à accroître la place de l'ambulatoire pour la chirurgie comme pour le suivi des maladies chroniques. On parle de « médecine personnalisée », en réalité, il ne s'agit pas d'une médecine de la personne mais d'une médecine de précision. Les malades hospitalisés seront de plus en plus graves, de plus en plus âgés ou précaires. L'IA sera une avancée importante. Elle permettra notamment de mettre à jour en continu les recommandations de bonnes pratiques et pourra en fournir une version simplifiée et personnalisée au patient. Les patients aidés de « docteur Chat GPT » pourront ainsi mieux participer à la décision médicale partagée. Quant à l'empathie de l'IA, il s'agit d'une pseudo empathie sans émotion. Car si l'IA est intelligente, elle ne pense pas et ne ressent rien. Ceci dit plus les progrès biotechnologique avance plus il existe un risque de déshumanisation nécessitant une amélioration de la formation des soignants donnant une place accrue aux patients partenaires. Cette déshumanisation explique la place grandissante des pseudo-médecines alternatives.



Dans ce cadre, en quoi la Sécu doit rester centrale ?

A. G. : La Sécu permet à chaque citoyen d'accéder au bien supérieur qu'est la santé. Elle incarne à la fois le principe républicain et la valeur éthique médicale de l'égalité face à la maladie grâce à la règle selon laquelle « chacun paie en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins » médicalement validés. Ce faisant, l'Assurance maladie obligatoire est plus égalitaire et plus solidaire que les assurances privées concurrentielles. La Sécu est aussi plus efficiente avec des frais de gestion inférieurs à ceux des complémentaires. Une Sécu 100 % permettrait d'économiser plus de 5 Mds. La soutenabilité financière de la Sécu suppose de mettre fin à la financiarisation, de réduire les rentes versées à certains secteurs (la biologie, la radiologie, la radiothérapie, la dialyse rénale, les chaînes de cliniques commerciales et big pharma), d'améliorer la pertinence des prescriptions et des actes, de développer la prévention et d'assurer la sanctuarisation des recettes de la Sécurité sociale, toute exonération de cotisations devant être intégralement compensée par l'État. ♦

« L'Assurance maladie obligatoire est plus égalitaire et plus solidaire que les assurances privées concurrentielles. »

Réchauffement climatique

En finir avec les énergies fossiles

La COP30 se tiendra au Brésil en novembre. Les énergies fossiles, principales responsables du réchauffement climatique sont l'objet d'une opposition nette entre les pays producteurs et le reste du monde.

Au mois de juillet, un rapport publié par la Banque mondiale révélait cette information à peine croyable. Les torchères, ces hautes et étroites cheminées par laquelle les producteurs de pétrole brûlent le gaz naturel accompagnant l'or noir, ont émis en 2024 plus de gaz à effet de serre qu'un pays comme la France. 369 millions de tonnes d'équivalent CO₂, dont 46 millions de tonnes de méthane. Des gaz qui réchauffent plus que le CO₂ lui-même : 80 fois plus sur une période de vingt ans. Sans parler de la qualité de l'air, car ces gaz diffusent des particules fines, du dioxyde de soufre et du monoxyde de carbone.

En théorie, ces gaz ne doivent plus être brûlés, mais récupérés pour fournir de l'énergie. Mais

Russie, Iran, Venezuela, Mexique, Algérie et même États-Unis de Trump trouvent le coût trop élevé et préfèrent avoir recours au torchage (brûlage des gaz naturels).

Dans une étude publiée en mars dernier, le think tank InfluenceMap désignait comme principales responsables les entreprises publiques qui ont émis en 2023 plus de CO₂ que les privées. Les 68 entreprises d'État sont responsables de 52 % des émissions mondiales, contre 23 % pour 99 entreprises privées. Le charbon reste la principale source d'émissions (41,1 %). Parmi les États concernés, on retrouve la Chine, l'Inde et les pays producteurs de pétrole du Golfe, ceux-là même, entre autres, qui ont freiné les négociations sur le plastique en août, défendant la pétrochimie et le recyclage (voir ci-contre).

C'est dans ce contexte où les énergies fossiles assurent encore 80 % de la consommation



énergétique primaire mondiale (pétrole, gaz, charbon, lignite), que l'Accord de Paris de 2015 et les COP qui en assurent le suivi, exigent une réduction massive de cette dépendance. Juridiquement contraignant,

cet accord vise à contenir le réchauffement bien en deçà de +2 °C, et si possible à +1,5 °C. Il repose sur les Contributions déterminées au niveau national (CDN), régulièrement révisées à la hausse, et reconnaît aussi le rôle essentiel des acteurs non étatiques – villes, régions, entreprises – dans la mobilisation climatique. Les COP, au-delà des bilans, servent de lieu de négociation pour fixer de nouveaux objectifs et mobiliser des financements en faveur des pays du Sud.

La « COP des COPs »

Des avancées ont été obtenues récemment : la COP28 a marqué une étape historique en tant que, pour la première fois, l'engagement de 195 pays à une sortie progressive des énergies fossiles. Mais la COP29, organisée en Azerbaïdjan, a suscité des critiques : le texte final n'a pas intégré clairement la no-

Pollution plastique : échec d'un traité international



En août dernier, les négociations à Genève pour un traité international contre la pollution plastique ont échoué, marquant un revers majeur après trois ans de pourparlers. Les discussions ont buté sur un profond désaccord entre deux camps : d'un côté, les pays de la « coalition de haute ambition » (dont l'UE), qui veulent limiter la production et interdire les produits dangereux ; de l'autre, des pays producteurs de pétrole (comme les États-Unis, l'Arabie Saoudite et l'Iran) qui refusent toute contrainte sur la production et se concentrent uniquement sur la gestion des déchets. Malgré l'urgence, la production mondiale de plastique pourrait tripler d'ici 2060, alors que moins de 10 % est recyclé. La communauté scientifique souligne pourtant le lien direct entre production et pollution, et alerte sur les impacts graves du plastique sur la santé.



Les torchères ont émis en 2024 plus de gaz à effet de serre qu'un pays comme la France.

tion de « transition juste » et le rôle des combustibles fossiles, est passé sous le tapis. L'épisode rappelle la fragilité des consensus internationaux, déjà mise en lumière en 2017 par le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sous Donald Trump. Ce retrait avait ébranlé la crédibilité de l'action mondiale et montré à quel point les engagements climatiques restaient vulnérables aux changements politiques internes. C'est dans ce contexte d'incertitude et d'urgence que s'annonce la COP30, présentée comme la « COP des COPs ». Elle se tiendra à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre, sous la présidence du diplomate André Corrêa do Lago, nommé par le président Lula. La société civile a salué cette désignation,

qui témoigne d'une volonté de faire de cette conférence un tournant.

Le Brésil occupe une position centrale : ses forêts amazoniennes, puits de carbone essentiels, sont aujourd'hui menacées par les incendies et la déforestation, au point de devenir émettrices nettes de CO₂. Lula a lancé une politique volontariste, avec l'objectif de zéro déboisement d'ici 2030 et une révision à la hausse des engagements climatiques nationaux : réduction de 67 % des émissions d'ici 2035. Mais le pays reste le 8^e producteur de pétrole mondial, et le projet controversé de Petrobras d'exploiter la « Marge équatoriale » offshore illustre cette contradiction. Lula y voit une ressource pour financer la transition énergétique, tandis que des ONG dénoncent une incohérence entre ambition climatique et expansion fossile.

Gaïa Febvre

« L'enjeu de la COP, c'est la transition juste »

La COP30 pourra-t-elle faire oublier le sentiment de recul laissé par la COP29 ?

Pour regagner la confiance, un point crucial sera l'examen rigoureux des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) que chaque pays doit en principe soumettre avant la conférence. Celles-ci permettront d'évaluer concrètement les mesures prévues pour respecter les engagements de l'Accord de Paris. Mais au-delà de l'ambition affichée, il faudra également des engagements financiers clairs de la part des pays du Nord, dont la France. L'objectif sera double : d'une part honorer la promesse jugée insuffisante de 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, et d'autre part tracer une trajectoire crédible vers les 1 300 milliards prévus dans la feuille de route « Baku to Belém ».

Quel est l'enjeu central ?

La COP30 sera la première depuis la COP25 où la société civile pourra à nouveau s'exprimer librement, se mobiliser et manifester. Les débats parallèles du « Sommet des peuples » (People Summit) seront donc à suivre de près. La transition juste prend une ampleur croissante dans les négociations. L'urgence est manifeste : 32 millions de personnes travaillent directement dans les énergies fossiles, et des millions d'autres dépendent de secteurs à forte intensité carbone. Et, trouver des solutions pour accompagner ces populations sera déterminant pour concilier justice sociale et action climatique. C'est par le dialogue et la planification collective qu'on pourra sortir de manière juste et équitable des énergies fossiles.



Gaïa Febvre, responsable des politiques internationales au Réseau Action Climat.

Financer la transition

La présidence brésilienne veut fixer trois priorités : des CDN plus ambitieuses, une sortie accélérée des énergies fossiles, et surtout un financement massif de 1 300 milliards de dollars par an. Or, le financement climatique demeure un sujet explosif. Les pays du Sud estiment insultante la promesse des 300 milliards actés à Bakou lors de la COP29, alors que leurs besoins sont évalués à 3 300 milliards d'ici 2035. En parallèle, le mécanisme de l'Accord de Paris prévoit une révision quinquennale des plans climat. Mais les engagements actuels mèneraient vers un réchauffement de 2,5 à 2,9 °C. Les feuilles de route

pour 2035, attendues en février 2025, n'ont été soumises que par une trentaine de pays, parmi lesquels le Brésil, le Royaume-Uni et les États-Unis. De grands émetteurs, comme la Chine, l'Inde, la Russie et même l'Union européenne, manquent encore à l'appel. Au-delà du fossé Nord-Sud sur les financements, d'autres fractures compliquent la tâche : l'Afrique réclame une transition juste pour faire face aux effets déjà dramatiques du réchauffement (sécheresses, migrations, insécurité alimentaire), tandis qu'en Europe, la montée des droites conservatrices et un climat de rigueur budgétaire limitent l'élan écologique. ◆

Alain Senée

Premières classes, l'école en Ukraine

Depuis plusieurs mois, la presse rapporte chaque matin la pluie d'obus et de drones qui s'est abattue sur les villes et les villages d'Ukraine. On suit avec attention les tergiversations de Donald Trump, les sanctions décidées par la commission européenne, la détermination du président Zelensky. Mais peu de reportages sur la vie quotidienne en temps de guerre, la peur, les approvisionnements, la santé... Et l'école. Cette dernière fait l'objet d'un documentaire actuellement sur les écrans. Premières classes est le résultat de plus d'un an passé à filmer dans les classes et les écoles. D'avril 2023 à juin 2024, Kateryna Gornostai s'est attachée aux élèves et aux enseignantes, de la maternelle à la fin du secondaire, sans intervenir ni choisir de personnages principaux dont elle suivrait la vie ou l'évolution. Son documentaire préfère montrer la diversité d'un pays et celle des personnes rencontrées, la difficulté qu'il y a à enseigner, les cours donnés en distanciel, les établissements touchés par les bombes et les interruptions conséquentes de scolarité pour la plus grande colère des parents. Si la réalisatrice ukrainienne montre la vie de tous les jours, avec ses rires, ses tensions familiales et professionnelles, ses moments forts comme la préparation de la cérémonie de fin d'année, elle n'a pas besoin de dramatiser la situation. Les photos des pères partis sur le front, les sirènes alertant de descendre aux abris, les drapeaux et les chants patriotiques, les périodes rares de découragement alternant avec celles nombreuses de résilience, le trouble des enfants ou le maniement des armes pour les plus âgés rappellent que le pays est en guerre et qu'à tout moment le pire peut tomber du ciel. Véronique Giraud



L'horizon de Caen

Le musée des Beaux-Arts de Caen se situe entre les murs de la cité normande. Est-ce pour cela qu'il rêve d'horizons ? Il propose en tout cas une exposition *Horizon sans fin* qui, sur ce thème, réunit des œuvres de la Renaissance à nos jours. Jusqu'au 5 octobre, on voyage ainsi de Byzance à l'Italie, de Manet à Caspar David Friedrich, repris par la photographe Elina Brotherus (notre photo). Les artistes contemporains ne sont pas en reste, de Roy Lichtenstein à Pieter Wermeersch qui a réalisé quatre peintures pour l'atrium du musée, tous attirés par cette ligne sans fin qui délimite ciel et mer, et bien d'autres mondes imaginaires.



© FRANK THOLEN

Amazighes à Marseille

Poursuivant sa quête des cultures méditerranéennes, le MuCEM de Marseille expose jusqu'au 28 septembre des objets, bijoux, tatouages et tissages d'une culture peu connue de l'Afrique du nord et du Sahel. L'exposition *Amazighes : cycles, parures, motifs* montre à la fois l'art populaire traditionnel et des œuvres contemporaines comme cette *Main* (notre photo) de Farid Belkahlia (1934 - 2014) artiste et ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Casablanca.



© THIÉRIER/MALIA

Olivier Debré à Tours

Le Centre de création contemporaine Olivier Debré montre les peintures de l'artiste disparu en 1999, particulièrement ses très grands formats (4 mètres par 9) réalisés spécialement pour la « galerie blanche ». Mais jusqu'au 2 novembre, pour l'exposition *La peinture en scène*, c'est la « galerie noire » qui accapare son travail pour le théâtre. On y verra les travaux et esquisses de quatre rideaux de scène réalisés par l'artiste pour la Comédie-Française et le Théâtre des Abbesses à Paris et pour les opéras de Shanghai et de Hongkong. De quoi découvrir un processus de création singulier.

Corto Maltese à Arc-et-Senans

Il y a 30 ans disparaissait Hugo Pratt, le dessinateur italien qui a révolutionné la Bande dessinée. En hommage au créateur

de *Corto Maltese*, la Saline royale d'Arc-et-Senans, dans le Doubs, expose jusqu'au 9 novembre des affiches, des albums dont *La Ballade de la mer salée*, où apparaît pour la première fois son personnage fétiche. De nombreuses planches originales sont montrées, ainsi que des objets apportés des cinq continents qui ont inspiré Pratt.

Lacroix à Moulins

Le centre national du costume et de la scène de Moulins accueille la 3^e exposition des costumes de scène dessinés par Christian Lacroix. Le styliste arlésien déploie son goût pour le baroque, les costumes d'apparat, les couleurs vives. Mais l'on découvre également, au fil de salles organisées thématiquement, des influences glanées aux quatre coins du monde où ce créateur hors pair a opéré. Jusqu'au 4 janvier 2026.



© G. B. / G. B.

Sebastiao Salgado, l'inoubliable



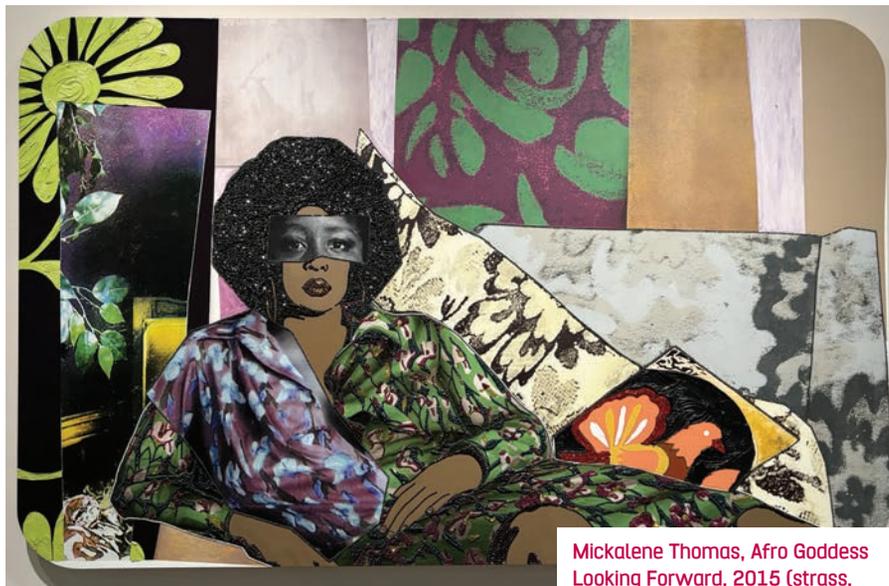
Le 23 mai dernier, le monde perdait un de ses témoins les plus exigeants. Le photographe brésilien Sebastiao Salgado nous a laissé une œuvre photographique d'une beauté rare. Un mois avant sa mort à l'âge de 81 ans, lors de la grande rétrospective que lui avait offert les Franciscaïnes de Deauville, il nous confiait : « *en faisant le tour de l'exposition, j'ai fait un tour dans ma vie* ». L'exposition, montée en collaboration avec la Maison européenne de la photographie sera visible à la MEP de Paris du 11 octobre au 11 janvier 2026.

Chacune de ses photos, qu'il destinait à la presse pour les agences Gamma puis Magnum, témoigne d'un moment fort d'humanité très en décalage avec les images de ses confrères. Il ne s'agissait pas pour lui de capter l'horreur d'un conflit. Le sensationnel ne l'intéressait pas. Sa recherche de la dignité de l'homme, même vivant le pire, lui faisait percevoir et rendre visibles les conséquences des conflits. En n'utilisant que le noir et blanc.

« *Quand on voyage pour un photographe, confiait-il, on se pose des questions éthiques, de légitimité, de sécurité, et c'est à vous-même de trouver les solutions. Combien de fois j'ai laissé de côté mes appareils parce que c'était tellement dramatique. Et j'étais seul. Ça, c'est le pouvoir du photographe. Un journaliste va donner la bonne information, mais il n'aura pas le temps de choisir.* » En 2026 aura lieu une exposition préparée et organisée du vivant du photographe sur sa vision personnelle de Paris, une ville qu'il avait adoptée. Annoncée dans un musée parisien, elle montrera les derniers clichés pris par Salgado en France.

À Toulouse, Mickalene Thomas affirme la femme noire

Mickalene Thomas occupe une place magistrale dans l'art contemporain. Les Abattoirs, Frac de Toulouse, lui offre sa première exposition monographique en France jusqu'au 9 novembre. L'occasion pour un large public de la découvrir. Sa résidence dans la maison de Claude Monet à Giverny en 2011, une exposition de ses œuvres à l'Orangerie de Paris en 2022/2023, mais le Fonds régional d'art contemporain (Frac) Occitanie de Toulouse lui offre son hall central, les pièces attenantes, sa mezzanine et son sous-sol. Mickalene Thomas est une immense peintre, photographe, vidéaste, l'exposition en cours aux Abattoirs, *All About Love*, permet enfin de faire connaître son œuvre au public français. Née à Camden (New-Jersey,) et vivant à New-York, cette Afro-américaine s'est très vite distinguée par ses portraits à travers lesquels elle a développé un vocabulaire complexe visuel de l'art érotique noir et de l'esthétique queer noire. Sa découverte des compositions de Tom Wesselman (1931 – 2004) au cours de ses études, séries de collages pop montrant des femmes nues, lui a inspiré l'audace du grand format et des aplats couleurs. L'artiste représente elle aussi la femme, celles de sa famille, ses amies, ses amoureuses, leur désir, leur sexualité. Toutes ces femmes nous regardent droit. Non pas effrontément ni coléreuses, mais simplement fortes et aimées. Ce qui est chose rare dans l'histoire de l'art moderne occidental auquel Thomas se réfère en parallèle à ses scènes d'aujourd'hui. Quand Mickalene Thomas reprend les compositions emblématiques de l'art moderne, telles *Le déjeuner sur l'herbe* de Manet ou *L'origine du monde* de Courbet, elle peint des femmes noires, nues, consentantes. Ses grandes peintures féminines montrent des femmes se laissant regarder. Et l'effet est sidérant, troublant. Ces derniers temps, l'identité française tend à se construire avec les affaires MeToo et l'onde de choc du procès Pélicot. L'identité féminine transcrite par Mickalene Thomas part des luttes pour les droits civiques de la population noire des années 1970 et se réfère aux écrits de James Baldwin ou de bell hooks.



Mickalene Thomas, *Afro Goddess Looking Forward*, 2015 (strass, acrylique et huile) aux Abattoirs de Toulouse.

Une féminité réinventée

Dans le pays de Donald Trump on peut mesurer le courage d'imposer en grands formats une culture queer aux attributs brillants. L'artiste américaine est mue par l'amour là où la haine et la masculinité sont moteurs chez les Républicains de la sphère MAGA.

Ses reprises de chef d'œuvre n'ont rien de pastiches, elles réinventent une féminité, comme une reconquête d'un passé où la femme noire n'a jamais eu l'éclat de la femme affranchie. Sur les murs, les grandes figures féminines brillent de perles, de strass et de couleurs vives. Les collages photographiques, souvent en noir et blanc, se lient aux aplats de couleurs, aux papiers peints découpés. L'équilibre de ses compositions témoigne d'une grande assurance.

Outre ces peintures, les hautes voutes de

l'ancien abattoir permettent des installations que Mickalene Thomas a conçu loin du minimalisme ou du message subliminal qui sont parfois leur lot. Ici, des salons, des bancs recouverts de tissus d'inspiration africaine, des intérieurs des années 1970 reconstitués d'où est diffusée une musique de l'époque, réchauffent d'une simplicité familière les vastes espaces.

Avec Mickalene Thomas, on est face au regard de la femme sur la femme, sur la notion la plus libre et contemporaine du féminin. Sa représentation de la famille, du sexe, du genre garde le poing levé. Ses figures, telles des condottieres féminines, ont la force d'imposer. Elles ne revendiquent pas, elles ont déjà gagné. ♦

Véronique Giraud

Françoise Petrovitch au MoCo

Le MoCo de Montpellier expose jusqu'au 2 novembre des œuvres de Françoise Petrovitch. Ses portraits d'adolescentes, aux tendres couleurs pastels ou acidulées, font aujourd'hui partie des collections des musées. On peut également voir, pour la première fois, ses tout premiers travaux sur des cahiers d'écoliers, des vieux papiers, ses collages de porteserviettes...

Les animaux font aussi partie de son panthéon, en masques, en motifs peints, en céramique, en sculpture, en estampe. La beauté de son dessin, l'association d'aplats de couleurs, la rendent reconnaissable parmi toutes. La simplicité de son trait et de ses compositions rend sa production directement accessible, sensible. L'enfance, l'adolescence, thèmes récurrents, occupent la majeure partie de l'exposition dont le titre, *Sur un os*, évoque la sculpture d'une petite fille en équilibre sur un fémur d'ogre.

L'éternel retour de la censure

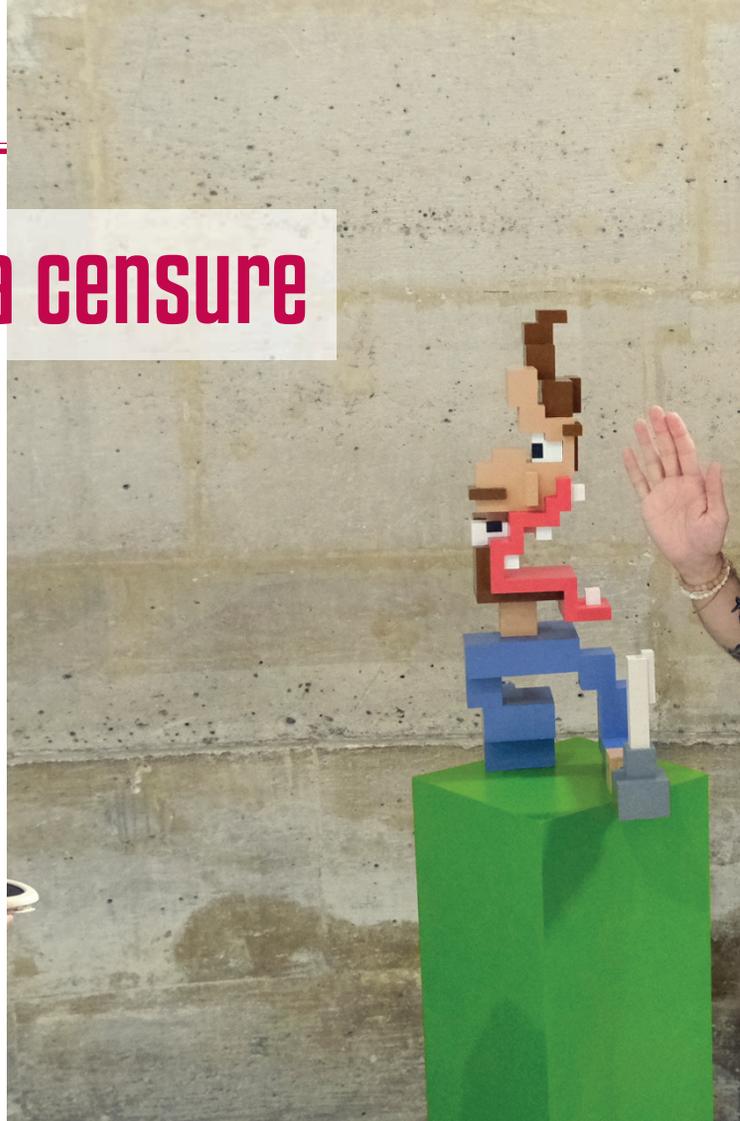
La censure de la création artistique n'est pas en recul dans le monde. Les gouvernements autoritaires emprisonnent, les États-Unis interdisent. En Europe la tentation est grande.

Le Bangkok Art and Culture Center (BACC) est un centre d'art contemporain réputé où le public découvre souvent de jeunes artistes asiatiques qui montrent la vitalité de la création contemporaine hors du monde occidental. En cet été, l'établissement thaïlandais a conçu une exposition ambitieuse : *Constellation of Complicity : Visualising the Global Machinery of Authoritarian Solidarity* (Constellation de la complicité : Visualiser la machinerie globale de la solidarité autoritaire) qui s'attaque aux alliances formelles et informelles entre États autoritaires. Mais, curieusement, des traits noirs rendent illisibles des noms d'artistes et des phrases inscrites sur les présentations. Des représentants de l'ambassade de Chine ont débarqué dans l'exposition et exigé ces mesures

contre des peintures de Hongkong et du Tibet. Pour ne pas froisser leur puissant voisin, les autorités thaïlandaises ont obtempéré, et Pékin a fait savoir publiquement qu'il s'en réjouissait.

Avec la mondialisation, et le renouveau des puissances impériales autoritaires, la censure connaît de beaux jours et se plaît à traverser les frontières et à régner en maître dans un nombre toujours plus important de pays. En Russie, l'ancien ministre de la culture, Mikhaïl Chvydkoï, a proposé de rétablir l'organisme chargé de la censure pour obtenir un « environnement sain dans le milieu de la création » alors qu'interdictions, emprisonnements et exils sont déjà des cas courants.

La censure n'hésite pas à condamner à la pendaison comme l'a été le rappeur star Toomaj Salehi en Iran. Son crime : s'être engagé par les textes de ses chansons pour le mouvement « Femme, vie, liberté » qui a suivi l'assassinat par la police de la jeune Mahsa



Amini, coupable d'avoir laissé des mèches de cheveux dépasser de son voile. La femme est particulièrement objet de censure, les islamo-conservateurs au pouvoir en Turquie l'ont rappelé ce mois-ci en attaquant en justice Manifest, un groupe

pop composé de six jeunes femmes dont le crime consiste à danser en mini-jupe.

Des artistes en exil

L'Atelier des artistes en exil, association créée en France par l'actrice, auteure et metteuse en scène Judith Depaule, fait le constat amer de menaces, de persécutions et de contraintes à l'exil de plus en nombreuses (voir ci-contre). Lors du 7^e festival Visions d'exil, organisé l'an dernier, l'association montrait, avec l'aide de nombreux artistes exilés parmi les 500 qu'elle soutient, les divers visages de la censure qui va de l'interdiction et de l'intrusion directe sur l'œuvre, à l'autocensure et à la censure en exil. Pour être plus sécurisant, l'exil n'est cependant un paradis ni pour l'artiste, ni pour l'œuvre car « ce sont des limites économiques, culturelles et linguistiques qui redéfinissent le périmètre de la création ». La

Censure sur la Palestine



En France la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP 2016) vise à garantir et à promouvoir la liberté de création. La censure d'État est peu fréquente en Europe, mais des responsables d'institutions ou des élus de collectivités, sous pression d'associations ou d'organisations, sont plus sensibles aux interdictions. Des intégristes catholiques ont ainsi tenté en 2011 d'empêcher la représentation de la pièce *Golgota Picnic* à Toulouse et Paris. La ville de Berlin a promulgué l'an dernier un arrêté très litigieux sur la lutte contre l'antisémitisme se retournant contre les artistes pro-palestiniens. De nombreux organismes dans le monde occidental ont suivi, même si Berlin a dû reculer devant les protestations. Dans ce climat où la haine s'exprime à visage découvert, des artistes hésitent à se déplacer, comme la célèbre compagnie de danse israélienne Batsheva, connue pour son opposition très ferme à Netanyahu, qui, après avoir été déprogrammée en Espagne et au Japon, a décidé de ne pas répondre à l'invitation du festival Montpellier Danse.

© IR



L'artiste Sepand Danesh, exilé d'Iran après l'assassinat de son grand-père, à l'exposition *Vulnérables* dans la chapelle de la Pitié-Salpêtrière.

photographe pakistanaise Sara Farid en témoigne : « *L'exil nous offrait une sécurité physique, mais s'accompagnait de lourds fardeaux, incertitude, isolement, et l'inquiétude constante pour la sécurité de nos proches laissés derrière* ».

Trop de pays où la censure est monnaie courante étaient représentés à *Visions d'exil* : Afghanistan, Algérie, Biélorussie, Birmanie, Chine, Colombie, Haïti, Irak, Iran, Israël, Liban, Mauritanie, Myanmar, Palestine, Pakistan, République démocratique du Congo et République du Congo, Russie, Sahara Occidental, Soudan, Syrie, Turkménistan, Turquie, Ukraine...

Les États-Unis aussi

Le président Trump a une interprétation singulière du premier amendement de la constitution de son pays qui interdit à l'État de porter atteinte à la

liberté d'expression. S'il y fait souvent référence pour protéger des sites de désinformation et de fake news, il l'oublie volontiers dans d'autres cas. Ainsi l'Art Museum of Americas de Washington, tout proche de la Maison blanche, a annulé en mars dernier deux expositions, l'une sur les artistes queers des Caraïbes, l'autre sur des artistes afro-américains et afro-latins pour se conformer aux visions du nouveau président qui a supprimé les programmes *Diversité, Équité et Inclusion* (DEI) de Joe Biden. Dans les bibliothèques scolaires, la censure est de règle. Ont ainsi disparu des rayons *L'Œil le plus bleu* de la Prix Nobel de littérature Toni Morrison, *Le Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley, ou l'album *Mauss* d'Art Spiegelman qui retrace l'histoire de la Shoah. Dernière censure en date, un livre de littérature de jeunesse de la star hollywoodienne



Judith Depaule

« *Quand la censure avance, la culture recule* »

Judith Depaule est directrice de l'Atelier Artistes en Exil (AAE).

L'exil des artistes est-il en augmentation ?
Malheureusement oui. Nous recevons

des demandes de plus en plus nombreuses. Les artistes sont une des populations les plus touchées, avec les journalistes et les défenseurs des droits humains. Les conflits de généralisent, les extrêmes montent, la radicalisation est de plus en plus claire. C'est le cas par exemple pour la communauté LGBT, vraiment discriminée dans de plus en plus de pays. Quand la censure revient un peu partout, nous avons besoin des artistes, qu'ils continuent à s'exprimer. De leurs visions dans un monde en crise car les artistes ont souvent une vision très lucide des réalités. Et puis dans un pays très menacé, quand on parle de génocide c'est une culture entière qui meurt. Quand la censure avance, la culture recule.

Y a-t-il de nouvelles formes de censure ?

Oui. Des artistes disent qu'on est entré dans une nouvelle ère qui correspond à l'espace numérique et digital. Une censure 0.3 en quelque sorte. Internet et les réseaux sociaux peuvent propager des rumeurs, des fake news qui deviennent virales et déclenchent plus qu'un harcèlement, un véritable tsunami numérique. Il est devenu très difficile aujourd'hui d'échapper à ce nouvel espace.

Comment est née l'association ?

En réaction à la crise migratoire en 2017. Nous nous sommes rendus compte qu'elle touchait nombre d'artistes qui avaient besoin de se restructurer. L'idée est de les accompagner dans tous leurs besoins, juridique, social, linguistique, professionnel. Depuis cette année, nous avons enfin un lieu fixe et durable, 106 rue Brancion. C'est un lieu de liberté pour la création qui s'ajoute à celui du 24 rue Crémone à Marseille. L'association vit grâce aux subventions publiques, aux dotations privées et à la vente de produits culturels. Comme nombre d'organisations culturelles, nous avons été victimes des coupes budgétaires assez alarmantes. Nous avons dû, cette année, nous séparer d'une partie de l'équipe. Nous maintiendrons néanmoins, en 2024, *Visions d'exil*. Ce sera la 8^e édition de notre festival dédié aux artistes en exil. Nous restons en recherche de financement, les aides de chacun restent bienvenues.



dienne Julianne Moore. Trump a également pris le contrôle du prestigieux Kennedy Center et des musées de l'histoire américaine.

L'Europe touchée

À cette longue liste, viennent maintenant se joindre plusieurs pays européens. Si ces pays accordent à un très grand nombre d'artistes en exil le statut de réfugiés, si les cas de censure sont plus rares et moins contraignants pour l'artiste, ils n'en sont pas moins réels. La Hongrie s'est dotée d'une loi

qui entend condamner « *la propagande LGBT+ destinée aux enfants, que ce soit dans les crèches, les écoles, les médias ou les espaces publics* » et, à ce titre, toute œuvre y faisant référence dans l'espace public. En Italie, en avril 2024, la télévision publique RAI a déprogrammé l'écrivain Antonio Scurati pour une émission consacrée au 80^e anniversaire de la libération de son pays. Il avait le tort de déplaire aux post-fascistes du gouvernement pour avoir remporté un immense succès avec sa biographie romancée de Mussolini. ♦ Jacques Mucchielli

Khulood Basel : « Un artiste ne peut créer sans être affecté par le lieu où il vit et travaille » >>

L'artiste palestinienne et son complice Bashar Murkus, qui vivent et travaillent à Haïfa (Israël), ont créé *Yes Daddy* au Festival d'Avignon avec leur compagnie Théâtre Khashabi. Ils sont en Europe avec leur pièce qui interroge le contrôle de la mémoire des peuples opprimés.

Quel était votre projet artistique lorsque, avec Bashar Murkus, vous avez fondé le Théâtre Khashabi à Haïfa en 2011 ?

Nous nous sommes rencontrés à l'université d'Haïfa où nous partageons un même questionnement sur le théâtre, pourquoi le pratiquions nous, qu'est-ce qui nous animait ? Avec d'autres jeunes comédiens nous avons constitué un groupe qui est devenu en 2011 la compagnie Théâtre Khashabi. Au début nous jouions dans divers théâtres, mais nous voulions pouvoir assumer pleinement nos choix artistiques et rester fidèles à nous-mêmes. En 2015 nous avons pu louer un lieu où installer le théâtre. Nous y accueillions aussi d'autres artistes palestiniens indépendants proposant de la poésie, des arts visuels... Ça a duré 10 ans après quoi le propriétaire a mis fin à la location. Pour autant, cela ne nous empêche pas de rester une compagnie dont Bashar Murkus est l'auteur et metteur en scène tandis que je suis productrice et dramaturge, chargée du pôle financier.

Est-il facile pour vous de rester indépendants et de vous financer alors que vous n'avez plus de théâtre ?

Il s'agit de deux choses différentes. Avoir un espace physique, le louer, supporter les taxes et tous les coûts, est une chose. Être un groupe indépendant avec lequel nous produisons notre travail, parfois en coproduction, en est une autre. Dix années d'expérience nous ont forgés mais la situation chez nous est très difficile. Nous avons parfois l'impression d'avoir besoin de nouveaux outils pour pouvoir gérer, compte tenu de la situation politique actuelle, mais

ça ne veut pas dire que nous ne produisons plus de façon indépendante, nous travaillons toujours sur nos propres projets. L'important est que l'on puisse choisir comment le faire et c'est en ça que nous croyons.

Vous tournez beaucoup en Europe, comment votre travail est-il accueilli par le public, y voyez-vous une forme de solidarité ?

Nous ne voulons pas que les gens viennent nous voir par solidarité mais pour la qualité de notre travail. Avec *Yes Daddy** c'est notre deuxième passage au Festival d'Avignon. Nous nous considérons comme des artistes qui travaillent en Palestine, mais nous nous adressons au public du monde entier. Nous avons le sentiment que nous avons des questions importantes à porter sur scène, qui peuvent interroger non seulement le public de Palestine, mais également de France et d'ailleurs. Le public doit toujours pouvoir s'identifier, être mis au défi de s'interroger sur les questions que nous posons. Mais bien sûr, nous souhaitons que les gens ressentent une solidarité envers les Palestiniens et se mobilisent pour agir pour la Palestine.

Avec *Yes Daddy* vous travaillez sur la mémoire, sur ce qu'est la réalité et ce qui ne l'est pas. Qu'est-ce qui vous a fait choisir ces thèmes ?

Eh bien, à travers ces thèmes nous n'abordons pas seulement la situation actuelle en Palestine, mais celle de toute l'humanité. Pour nous ça a commencé avec la guerre de 1948. Depuis cette époque les méthodes et les armes ont évolué, mais la finalité reste la même, détruire la mémoire des Palestiniens, leurs lieux mémoires. Donc c'est toujours là dans nos



Khulood Basel est une productrice artistique, dramaturge et artiste visuelle palestinienne, qui codirige la compagnie Théâtre Khashabi avec Bashar Murkus à Haïfa. Ce théâtre indépendant travaille à renouveler l'identité culturelle palestinienne dans un contexte plus que jamais difficile qui contraint l'artiste à une certaine réserve.

créations. Je ne crois pas qu'un artiste puisse créer d'œuvre sans être affecté par le lieu où il vit et travaille. Mais on voit bien que ce thème est aussi universel.

Comment avez-vous travaillé sur *Yes Daddy* ?

Notre première question était : que se passe-t-il quand quelqu'un occupe notre mémoire et notre histoire, pas seulement notre présent et notre futur, et qu'il pourra nous contrôler et changer notre avenir ? Nous ne voulions pas mettre un personnage face à un autre. Nous voulions éviter de donner des réponses toutes faites sur des questions qui touchent à la dignité ou à la loyauté. La vérité n'est jamais évidente, aux spectateurs d'apporter des réponses même si pour cela ils doivent résoudre des conflits intérieurs. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto

* *Yes Daddy* de Bashar Murkus et Khulood Basel, création de la compagnie Théâtre Khashabi présentée au Festival d'Avignon en juillet, en tournée en France en novembre à Montpellier (les 6 et 7), Bastia (14), Marseille (18 et 19).

**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - immatriculation
ORIAS n° 07 027 738 - PEP-LE - société anonyme à directeur et conseil de surveillance - capital de 197 856 880,00 € - siège social : 1, promenade Germaine Sablon, 75013 PARIS - Siren n° 493 652 027 - RCS Paris
Président : Gordon Mackenzie - Directeur Général : Pierre-Thomas Leconte - Directeur Général Adjoint : Frédéric Lecomte - Directeur de la Banque Populaire : Pierre-Thomas Leconte
Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police à avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

**LE SEUL RESTO
QUI RISQUE DE FERMER
MALGRÉ 30 MILLIONS
DE REPAS EN PLUS.**

170 MILLIONS DE REPAS
DISTRIBUÉS EN UN AN,
C'EST LA HAUSSE LA PLUS FORTE
DE NOTRE HISTOIRE.
ON COMPTE SUR VOUS.



FAITES VOS DONS
EN FLASHANT CE CODE
OU SUR RESTOSDUCOEUR.ORG



FRANCE-ROUTAGE
2 Avenue Gutenberg
77600 BUSSY ST GEORGES

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

PARIS CPCE
P4